



# PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES POUR LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN (PCK)



*Kankan, Avril 2013*

**DOCUMENT DE PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES POUR  
LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE KANKAN**

Pays : *Guinée*

Effet(s) de l'UNDAF 2013-2017 et indicateur(s):

*D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée.*

*D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie.*

Effet(s) de Programme escompté(s):

- Effet 1 : Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorées et leur participation au développement local est valorisée ;
- Effet 2 : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement ;
- Effet 3 : La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite

Partenaire chargé de la mise en œuvre :                    **Région administrative de Kankan**

Autres partenaires:

<p>Titre du projet : <u>Programme Conjoint des Nations Unies pour la Région Administrative de Kankan</u>                  Période du programme:    <b>2013 - 2017</b>                  Durée du programme :    <b>Cinq (5) ans</b>                  Modalité de gestion :                    <b>Gestion parallèle et Gestion groupée</b>                  Agent de gestion :</p>	<p>Budget total du Programme 2013-2017 : <b>42 138 314 USD</b></p> <p>Ressources du Système des Nations Unies 2013-2017 :    <b>8 729 166 USD</b></p> <p>Ressources à mobiliser 2013-2017 :    <b>33 409 148 USD</b></p> <p>Contribution attendue du Gouvernement 2013-2017 (10%) : <b>4 213831 USD</b></p>
--	---

<b>Pour le Système des Nations Unies</b>	<b>Pour la République de Guinée</b>
<p><b>Mr. Anthony Ohemeng-Boamah</b></p>       <p>Coordonnateur Résident du Système des Nations Unie en Guinée</p>	<p><b>S.E. Prof. Koutoubou Moustapha Sano</b></p>       <p>Ministre de la Coopération Internationale République de Guinée</p>       <p><b>Mr. Nawa Damey</b></p>       <p>Gouverneur de la Région Administrative de Kankan</p>

**PAGE DE SIGNATURE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES EN GUINÉE**

**Agences, Fonds et Programmes Résidents du SNU Guinée**

---

**M. Isaias Angue Obama**  
Représentant FAO

**M. Louis Marie Bouaka**  
Représentant HCDH

---

**M. Mohamed Touré**  
Représentant HCR

**M. Amihire KABLA**  
Chargé de Bureau OIM

---

**Dr. René Zitsamélé-Coddy**  
Représentant OMS

**M. Bafotigui SAKO**  
Représentant ONUDI

---

**Dr. Bamba Azara-Louguet**  
Coordonnateur Pays ONUSIDA

**M. Mamadou-Amadou Diallo**  
Représentant PAM a.i.

---

**Mme Metsi Makhetha**  
Directeur Pays PNUD

**M. Mamadou Dian Diallo**  
Point Focal UNESCO

---

**Dr Edwige Adekambi Domingo**  
Représentante UNFPA

**M. Felix Acebo**  
Représentant UNICEFa.i.

---

---

**Agences Non-résidents des nations Unies en Guinée**

**M. François Muranguira**  
Directeur Afrique de l'Ouest  
OIT

**Mme Christine Roth**  
Executive Secretary  
UNCDF

**Mme Tracy Hebert-Seck**  
Directeur Régional pour l'Afrique de l'Ouest et  
du Centre  
UNOPS

**Mme Axumite Gebre-Egziaber**  
Directeur Bureau Régional pour l'Afrique  
ONU -Habitat

**M. Mounkaila Goumandakoye**  
Directeur et Représentant Régional en Afrique  
PNUE

**M. Alexandre – Schmidt**  
Représentant Régional pour l'Afrique de  
l'Ouest et du Centre  
ONUDIC

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AGR :	Activités Génératrices de Revenu (AGR)
AGUIPE :	Agence Guinéenne pour la Promotion de l'Emploi
ARV :	Anti rétroviraux
ATPC :	Assainissement Total Pilotée par les Communautés
CPN :	Consultation Périnatale
CS :	Centre de Santé
CSSE :	Comités sectoriels de Suivi des Effets
ESCOMB :	Enquête de Surveillance Comportementale et Biologique
EDSG :	Enquête Démographique et de Santé de Guinée
ELEP :	Enquête légère sur la pauvreté
FAO :	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FED :	Fond Européen de Développement
FIDA :	Fond International pour le Développement Agricole
HIMO :	Haute intensité de Main d'Œuvre
IRA :	Infections Respiratoires Aigues
ME :	Médicaments Essentiels (ME)
MGF :	Mutilation Génitales Féminines
MII :	Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide
PEV :	Programme Élargi de Vaccination
PVVIH :	Personne Vivant avec le VIH
PTME :	Prévention de la Transmission de la Mère à l'Enfant
IO :	Infections opportunistes
IST :	Infections Sexuellement Transmissibles
OCB :	Organisation Communautaire de Base
OMD :	Objectifs du Millénaire du Développement
OMS :	Organisation Mondiale de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
ONUSIDA :	Programme Commun des Nations Unies sur le Sida
OSC :	Organisation de la Société Civile
PACV :	Programme d'Appui aux Collectivités villageoises
PAM :	Programme Alimentaire Mondial
PCGF :	Programme Conjoint Guinée Forestière
PDL :	Plan de Développement Local
PEC :	Prise en Charge
PNUAD/UNDAF :	Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PS :	Professionnels du Sexe
PTA :	Plan de Travail Annuel (PTA)
PTME :	Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
PVVIH :	Personnes Vivant avec le VIH
REGAP :	Réseau Guinéen des Associations de Personnes Vivant avec le VIH
SBC :	Service à Base Communautaire
SIDA :	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNU :	Système des Nations Unies
SONU :	Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence
SOU :	Soins Obstétricaux d'Urgence
SOUB :	Soins Obstétricaux d'Urgence de Base
UNGASS :	United Nations General Assembly Special Session on AIDS (Session Extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le Sida)
UNFPA :	Fonds des Nations Unies pour la Population
VBG :	Violences Basées sur le Genre
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Humaine

# Table des matières

SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	5
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	7
I. ANALYSE DE LA SITUATION.....	9
1.1. Rappel des axes stratégiques de l'UNDAF 2013-2017 .....	9
1.2. Analyse de la situation de la Région Administrative de Kankan .....	9
II. AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION DU PROGRAMME .....	13
III. LEÇONS APPRIS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME .....	13
CONJOINT DES NATIONS UNIES POUR LA GUINÉE FORESTIERE .....	
IV. LE PROGRAMME CONJOINT PROPOSE.....	14
4.1 Ciblage de la zone d'intervention .....	14
4.2 Effets escomptés du Programme Conjoint.....	14
4.2.1. Effet 1 : Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorées et leur participation au développement local est valorisée .....	14
4.2.2. Effet 2 : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement.....	17
4.2.3. Effet 3: La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès aux services de santé de qualité et leur vulnérabilité est réduite....	20
4.3. Pérennisation des résultats recherchés.....	23
4.4 Synergies avec les autres intervenants .....	24
4.5. Cadre de résultats du Programme 2013-2017 .....	25
4.5.1. Cadre de résultats de l'Effet 1 du Programme 2013-2017.....	25
4.5.2. Cadre de résultats de l'Effet 2 du Programme 2013-2017.....	28
4.5.3. Cadre de résultats de l'Effet 3 du Programme 2013-2017.....	32
V. DISPOSITIF DE GESTION DU PROGRAMME :MISE EN ŒUVRE, SUIVI/ÉVALUATION....	37
5.1. Dispositif de Pilotage et de Coordination du Programme.....	37
5.1.1. Comité de Pilotage du Programme : Niveau Stratégique .....	37
5.1.2. Comité Technique Régional Mixte : Niveau Technique .....	38
5.1.3. Unité d'Appui à la Coordination du Programme .....	38
5.2. Mise en œuvre du Programme .....	39
5.2.1. Dispositif de gestion des fonds .....	39
5.2.2. Modalité de transfert des fonds .....	40
5.2.3. Cadre de référence en matière de gestion de fonds .....	40
5.3. Suivi/évaluation et établissement des rapports .....	40
VI. CONTEXTE OU FONDEMENT JURIDIQUE/LEGAL DES RELATIONS.....	41
VII. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION.....	42
7.1 Principaux risques potentiels :.....	42
7.2 Dispositions pour la mitigation des risques:.....	42
VIII. PLANS DE TRAVAIL ET BUDGETS .....	42
8.1 Plans de travail annuels .....	42
8.2 Résumé du budget (Voir Annexes pour les détails) .....	44
ANNEXES .....	44

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME

La Région Administrative de Kankan couvre 72.145 km<sup>2</sup>, soit près de 30 % du territoire national de la République de Guinée. Elle comprend cinq préfectures : Kankan, Kérouané, Kouroussa, Mandiana et Siguiré, déconcentré en cinq Communes Urbaines et 53 Communes Rurales. Sa population est estimée à 1.672.524 habitants dont 52% des femmes en 2011. Le chef-lieu de la région, Kankan, est à environ 690 km de la capitale Conakry et abrite une population estimée à 170.000 habitants. L'analyse de la situation de la région de Kankan révèle que les conditions de vie des femmes et des jeunes y sont très difficiles. En effet, bien que la Région Administrative de Kankan soit dotée d'un potentiel agropastoral important et des ressources minières abondantes, un ménage sur quatre vit en situation d'insécurité alimentaire, 38,7% des enfants souffrent de malnutrition chronique et 17,3% d'insuffisance pondérale selon l'enquête SMART 2012.

Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés par la précarité qui prévaut dans la Région Administrative de Kankan. Les femmes sont marginalisées dans les processus de décision communautaire, économique et sociale bien qu'elles assurent 80% de la production vivrière de la région. De plus, les femmes de cette région subissent les pesanteurs des pratiques socioculturelles qui aggravent leur vulnérabilité. On estime qu'environ 99,6 % des femmes y sont victimes de mutilations génitales féminines (MGF), de mariages précoces et que 86,1% subissent des violences<sup>1</sup>. Les jeunes, pour leur part, manquent de perspectives d'emploi et d'insertion sociale et n'ont recours qu'à la migration vers les grandes villes ou à l'exploitation artisanale de l'or avec ses effets néfastes sur le plan socio-économique et environnemental.

Face à cette situation et en lien avec les objectifs stratégiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD ou UNDAF) pour la période 2013-2017, le Système des Nations Unies, en concertation avec les autorités de la Région Administrative de Kankan, a opté pour une réponse programmatique conjointe : le Programme Conjoint des Nations Unies pour la Région Administrative de Kankan. Cette initiative inspirée du Programme Conjoint des Nations Unies en Guinée Forestière, se justifie par le double objectif de contribuer à l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire du Développement (OMD) en Guinée à l'horizon 2015 et de soutenir les efforts des autorités nationales dans le cadre de sa politique nationale Genre au niveau local à travers **l'autonomisation socioéconomique et citoyenne des femmes et des jeunes au sein des collectivités locales.**

### COMPOSANTES DU PROGRAMME

Le Programme Conjoint des Nations Unies pour la Région Administrative de Kankan qui cible les préfectures de Kankan, Kérouané et Mandiana considérées comme les plus vulnérables de cette région, devrait contribuer aux changements escomptés suivants:

- **Effet 1 : Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorées et leur participation au développement local est valorisée.**

L'Effet 1 vise à (i) améliorer la productivité des principales cultures vivrières (riz, maïs et manioc); (ii) réduire les pratiques anthropiques défavorables à l'environnement; (iii) améliorer l'autonomie économique des femmes et des jeunes; (iv) réduire la pénibilité du travail des femmes et des jeunes filles.

- **Effet 2 : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue, et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement.**

L'Effet 2 a pour objectif spécifique de (i) promouvoir l'intégration de l'approche Genre dans la planification et la gestion du développement; (ii) réduire le chômage des jeunes; (iii) valoriser la participation des jeunes au développement de la communauté; (iv) améliorer la représentativité des femmes dans les instances communautaires de décision et (v) à prévenir et réduire les violences basées sur le genre et assurer la prise en charge holistique des victimes.

---

<sup>1</sup> Source : Enquête Nationale sur les Violences Basées sur le Genre, Direction Nationale de la Promotion Féminine, Ministère d'Etat des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Conakry, République de Guinée de Mai 2009.

- **Effet 3 : La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite.**

L'Effet 3 contribuera à ce que la population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, aient accès à des services sociaux de base de qualité tant dans le domaine de la santé, y compris l'hygiène, l'eau et l'assainissement, que dans le domaine de l'éducation.

## **BUDGET DU PROGRAMME**

Prévu pour une durée de cinq ans, de 2013 à 2017, l'atteinte des résultats escomptés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Conjoint des Nations Unies pour la Région Administrative de Kankan nécessitera un budget indicatif de **42 138 314 Dollars US** reparté comme suit : **8 729 166 Dollars US** (21%) provenant des ressources régulières des agences résidentes et non résidentes du Système des Nations Unies en Guinée et **33 409 148 Dollars US** (79 %) à mobiliser auprès du Gouvernement de la Guinée et des partenaires au développement.

## **SUIVI ET ÉVALUATION, GESTION DU PROGRAMME**

Le suivi de l'exécution du Programme se fera par le biais d'un dispositif à deux niveaux : (i) au niveau stratégique, un Comité de Pilotage Mixte Gouvernement/SNU et au (ii) niveau opérationnel, un Comité Technique Régional Mixte composé des services techniques régionaux, de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers, et des experts des Nations Unies basés à Kankan. Une Unité d'Appui à la Coordination, composée d'experts du Système des Nations Unies en Guinée, appuiera le Comité de Pilotage et le Comité Technique Régional Mixte en matière de coordination et de suivi/évaluation Programme. La mise en œuvre du Programme sera assurée par la Région Administrative de Kankan, à travers les services techniques, les collectivités locales et les organisations de la société civile et avec l'appui technique des agences des Nations Unies.

En matière de gestion, la modalité de Gestion Groupée sera privilégiée. La Gestion Parallèle restera une option pour les partenaires techniques financiers bilatéraux et multilatéraux de même que les entités des Nations Unies ayant des spécificités peu compatibles avec la Gestion Groupée. Un système de suivi évaluation renforcé permettra de rendre compte régulièrement des progrès vers l'atteinte des résultats et une stratégie de communication sera mise en place dans le but de faciliter l'adhésion de l'ensemble des acteurs et l'appropriation nationale.



## I. ANALYSE DE LA SITUATION

### 1.1. Rappel des axes stratégiques de l'UNDAF 2013-2017

Le Bilan Commun Pays élaboré en 2011 dans la cadre de la préparation du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD ou UNDAF en sigle anglais) a retenu trois axes stratégiques pour l'intervention du Système des Nations Unies en Guinée pour la période 2013-2017 : (i) la promotion de la bonne gouvernance ; (ii) l'accélération de la croissance et la promotion d'opportunités d'emplois et de revenus pour tous et (iii) la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration des conditions de vie. Les questions liées aux Droits de l'Homme, au genre et à la parité, à l'environnement et à la gestion des conflits ont été retenues comme thématiques transversales.

### 1.2. Analyse de la situation de la Région Administrative de Kankan

#### a) Un potentiel agricole faiblement exploité

Située au nord-est du pays, la Région Administrative de Kankan forme avec la Région Administrative de Faranah (moins la préfecture de Kissidougou), la région naturelle de la Haute Guinée, autrement appelée la *Région des Savanes*. Elle couvre une superficie de 72.145 km<sup>2</sup>, soit près de 30 % du territoire national de la République de Guinée, et comprend cinq préfectures : Kankan, Kérouané, Kouroussa, Mandiana et Siguiri. Elle compte 53 Communes Rurales et cinq Communes Urbaines. Sa population est estimée à 1.672.524 habitants dont 52% des femmes en 2011, soit une densité de 23 habitants/km<sup>2</sup>. Le chef-lieu de la région, Kankan, est situé à 690 km de la capitale Conakry et abrite environ 170.000 habitants.

Dotée de vastes plaines arrosées par le fleuve Niger et ses nombreux affluents (le Niandan, le Milo, le Sankarani, et le Tinkisso), la région offre des potentialités agro-pastorales importantes mais peu exploitées. Seulement 8,5% du potentiel cultivable est aménagé<sup>2</sup>. Kankan est la région la plus aride du pays avec une saison sèche longue de six à sept mois et une saison des pluies qui fournit entre 1100 et 1500 mm d'eau par an. Sa contribution à la production nationale de riz, très en deçà de son potentiel est de l'ordre de 15%. La région contribue à près de la moitié de la production de mil et sorgho, <sup>3</sup>/<sub>4</sub> de la production nationale d'ignames et près du tiers de celle du manioc.

Malgré son important potentiel de production agricole, la Région Administrative de Kankan souffre d'insécurité alimentaire qui touche environ un ménage sur quatre. Cette précarité est due aux facteurs climatiques, à la dégradation des sols, à la faible productivité des activités agricoles et à la non diversification alimentaire avec comme conséquence la malnutrition chronique qui touche 38,7% des enfants. En ce qui concerne le Suivi des femmes enceintes, 43,5% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un personnel formé lors de l'accouchement contre une moyenne nationale de 45,3%<sup>3</sup>.

Dans l'agriculture, la production vivrière est assurée à 80% par les femmes. Dans la région le maraîchage est une activité essentiellement féminine : les femmes représentent 91% dans les groupements qui s'y adonnent. Dans plusieurs filières, les activités de transformation sont traditionnellement réservées aux femmes. C'est le cas dans la transformation du karité, du riz (séchage, étuvage), de l'arachide (pâtes), etc. Le sous équipement dans la production et la transformation agroalimentaire, en plus de rendre très pénible le travail des femmes, impacte sur la qualité des produits et par conséquent sur leur valeur marchande. Les défis à relever dans ce sens portent donc aussi bien sur la modernisation des outils et technologies de travail dans le but d'accroître la qualité de la production que sur la recherche de débouchés porteurs. En effet, compte tenu de leur qualité actuelle, les produits transformés sont vendus quasi exclusivement sur les marchés urbains locaux à des prix non rémunérateurs.

#### b) Une forte activité minière

L'industrie manufacturière est quasi inexistante dans la région. En revanche, l'activité minière (or et diamant) est florissante et attire de plus en plus la population locale et des immigrants.

---

<sup>2</sup>Source : Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) Kankan.

<sup>3</sup>EDS – MICS – IV, 2012

Les gisements aurifères les plus importants se trouvent à Siguiri et Kouroussa et sont exploités aussi bien de façon artisanale qu'industrielle. La préfecture de Kérouané dispose de gisements de fer (en prospection) et de diamant. Dans l'exploitation artisanale de l'or qui mobilise une proportion significative de la population de la région, les femmes assurent les travaux parmi les plus pénibles. En effet, le transport, le broyage et le lessivage des gravas sont entre autre les activités qui leur sont dévolues. Ces travaux qui nécessitent une main d'œuvre importante contribuent à la faible scolarisation, voire la déscolarisation des jeunes filles. En outre, la promiscuité dans les zones minières favorise la prostitution et les risques qui en résultent, notamment la transmission du VIH. De ce fait, la population minière est classée parmi « les populations à risque ». Ainsi, selon le Rapport préliminaire de l'EDS –MICS- IV, la prévalence nationale est de 1,7%. Selon l'ESCOMB 2012, cette prévalence est de 5,9% chez les miniers.

#### **a) Une forte dégradation de l'environnement**

Certains facteurs naturels et anthropiques font de Kankan une région à risque environnemental. Elle connaît des épisodes de sécheresse et d'inondation plus ou moins fréquents qui perturbent les campagnes agricoles, les activités de production saisonnières et isolent certaines localités productives de la région pendant plusieurs mois de l'année.

Les feux de brousse, la coupe abusive du bois, la confection des briques cuites le long des fleuves, le système de culture sur brûlis et l'exploitation artisanale de l'or et du diamant ont des effets destructeurs sur l'environnement. La réduction des terres cultivables qui en résulte crée des enjeux autour du foncier avec des risques élevés de conflits. Cette situation affecte particulièrement les femmes, qui se retrouvent de plus en plus éloignées de leurs champs de production, des sources d'énergie et d'eau.

#### **b) Une forte prévalence de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire**

L'incidence de la pauvreté est de 48,7% dans la Région Administrative de Kankan contre une moyenne nationale de 55,2<sup>4</sup>. L'insécurité alimentaire est passée de 16% à 23,6%<sup>5</sup> entre 2005 et 2009. 38,7% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique et 17,3% d'insuffisance pondérale, contre des moyennes nationales respectives de 34,5% et 16%<sup>6</sup>.

La pauvreté est nettement plus marquée chez la femme. Qu'il s'agisse de l'accès à l'éducation, à l'emploi formel et au revenu, les femmes sont souvent désavantagées. Elles supportent en plus des conditions de travail pénibles, les charges sociales liées à l'entretien de la famille. En milieu rural, les femmes travaillent en moyenne seize à dix-sept heures par jour. Cette charge de travail ne leur permet point de consacrer du temps aux activités de formation ou de participer à la vie de la communauté. Malgré tout, cette contribution importante des femmes est souvent non évaluée dans la création des richesses.

#### **c) Un taux net de scolarisation encore faible, loin de la moyenne nationale**

Le taux net de scolarisation est de 48% dans la région, contre une moyenne nationale de 66%. Moins d'un enfant sur deux (48%) en âge de scolarisation est effectivement inscrit au CP1. Chez les filles, ce pourcentage est de 38%. S'agissant de l'achèvement, seulement 16% des filles et 19% des garçons inscrits achèvent le cycle primaire. Au collège, le taux net de scolarisation est de 24% et de 17% pour les filles, contre les moyennes nationales respectives de 29% et 22%. Seulement 6% des élèves achèvent le 1<sup>er</sup> cycle du secondaire à 16 ans. Ce taux n'est que de 2% en milieu rural. Ce faible taux de maintien des filles à l'école s'explique par diverses contraintes socioculturelles notamment, le mariage précoce, la maternité précoce, la forte charge de travail des femmes qui les amènent à vouloir garder leurs filles à leurs côtés pour les aider, etc. Dans la région de Kankan, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans et plus est de 13% contre une moyenne nationale de 34,5%. Celui des femmes n'est que de 6% dans la région pour une moyenne de 12,8% dans le pays.

#### **d) Une faible qualité de service au niveau de la santé**

Dans le domaine de la santé, le taux de consultation (ou d'accès/utilisation des services de santé) dans la région est estimé à 65,1% selon l'ELEP – 2012. Seulement 37% des enfants sont complètement vaccinés avant l'âge requis d'un an et un habitant sur quatre (27%) a consulté les services de santé en 2011.

---

<sup>4</sup> Source : ELEP 2012

<sup>5</sup> Enquête nationale de sécurité alimentaire Guinée, 2009

<sup>6</sup> Source : Enquête nationale nutrition santé SMART, mars 2012

Le système de santé dans la région, à l'image d'autres localités du pays, est confronté aux difficultés structurelles (faible couverture sanitaire, manque de médicaments, insuffisance de personnel qualifié et d'équipements adéquats, etc.) qui ne permettent pas la fourniture de services de santé de qualité aux populations. En outre, les pratiques traditionnelles néfastes à la santé et au développement de l'enfant comme l'excision et les pires formes de travail (PFTE) sont courantes dans la région. Il en résulte des taux de mortalités infantile (123‰), infanto-juvénile (207‰) et maternelle (980 décès pour 100.000 naissances) élevés.

**e) Des pratiques socioculturelles qui relèguent les femmes et les jeunes au second plan et limite considérablement les opportunités de promotion socioéconomiques pour cette couche de population**

La région de Kankan est peuplée en grande majorité par les Malinké qui font partie du groupe linguistique et culturel des Mandingues. La société malinké est organisée socialement autour de trois principes qui définissent les statuts et les rôles de chaque individu: (i) des castes hiérarchisées, (ii) la soumission des cadets aux aînés et, (iii) la soumission des femmes aux hommes<sup>7</sup>.

Selon le rapport de l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre (juillet 2009), la prévalence des violences basées sur le genre (VBG) est de 86,1% à Kankan pour les femmes âgées de 15 à 64 ans. Plus de 75% sont victimes de violences physiques et 83,5% d'entre elles sont victimes de violences de la part du conjoint ou de l'ex conjoint. Quasiment toutes les femmes (99,6%) de Haute Guinée sont victimes de mutilations génitales féminines. Les mariages précoces y sont également une réalité.

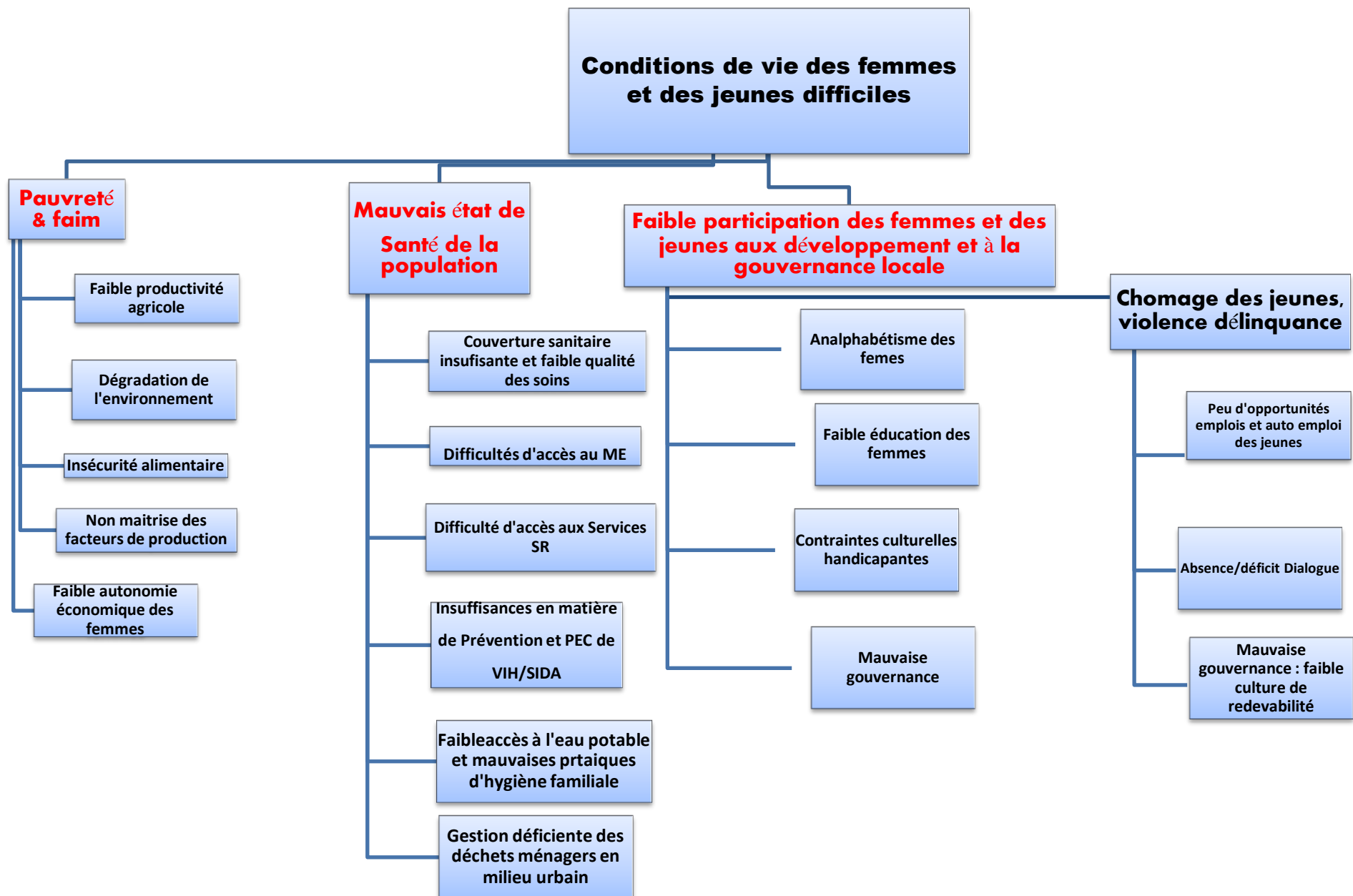
Sous l'influence de ces pratiques socioculturelles profondément ancrées dans la société, les opportunités de promotion socio-économique offertes aux femmes sont limitées, aussi bien au niveau de la famille qu'à celui de la collectivité: difficultés d'accès à la terre, à l'éducation, à certaines catégories d'activités professionnelles, au processus de prise de décision, etc.

Ces contraintes entravent l'épanouissement de la femme, au plan individuel et collectif et déterminent la pauvreté particulière dans laquelle vivent une large majorité des femmes de la région. Pourtant, la mobilisation de cette frange qui représente 52% de la population guinéenne vers des objectifs de développement peut s'avérer payante en ce sens que les femmes peuvent insuffler du dynamisme aux initiatives de leurs communautés. De plus, la pauvreté et le chômage des jeunes exposent cette couche à la violence de tout genre. Les jeunes sont souvent au centre des mouvements de contestation de l'ordre public et en paient malheureusement le plus lourd tribut. L'amélioration de leur accès à des emplois décents apparaît ainsi comme un défi.

**De ce qui précède, il ressort qu'un des résultats essentiels de l'analyse de la situation de la région de Kankan est que les conditions de vie des femmes et des jeunes restent très difficiles.** Ce constat global est résumé dans le graphique suivant:

---

<sup>7</sup> Réf. Étude socioéconomique de Base région Administrative de Kankan



## II. AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION DU PROGRAMME

Au regard des priorités stratégiques du PNUAD 2013 – 2017 de la Guinée, de l'analyse de la situation de la Région Administrative de Kankan et des avantages comparatifs du Système des Nations Unies, l'intervention conjointe envisagée vise essentiellement **l'autonomisation socioéconomique et citoyenne des femmes et des jeunes au sein des collectivités locales**. De façon générale, elle s'articulera prioritairement sur l'accélération de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Guinée à l'horizon 2015 en appuyant les efforts de développement dans la région, particulièrement en matière de genre et d'équité. Pour parvenir à ce résultat, la contribution du programme se fera à travers les axes stratégiques suivants :

- ✓ Amélioration des pratiques culturelles en vue d'accroître la productivité vivrière dans une logique de gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- ✓ Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et renforcement de la résilience des populations aux catastrophes naturelles et anthropiques ;
- ✓ Appui à l'entrepreneuriat et aux activités génératrices des revenus au profit des organisations de femmes et de jeunes ;
- ✓ Amélioration du cadre de vie et de la qualité des services santé en faveur des femmes et des jeunes ;
- ✓ Promotion de l'accès et du maintien à l'école primaire et secondaire pour les filles par la sensibilisation des parents, la prise de mesures positives (cantines scolaires, accompagnement pédagogique, bourses, ...) visant à réduire les barrières culturelles, sociales et économiques et le renforcement de la qualité des infrastructures éducatives (salles classe, latrines, points d'eau, etc.),
- ✓ Appui à l'alphabétisation fonctionnelle et à la formation professionnelle des jeunes et des femmes ;
- ✓ Développement d'une culture citoyenne, sensible au genre, et promotion de la bonne gouvernance au niveau local.
- ✓ Renforcer la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et les droits fondamentaux des femmes ;
- ✓ Renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans les zones minières

## III. LEÇONS APPRISES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CONJOINT DES NATIONS UNIES POUR LA GUINÉE FORESTIÈRE (PCGF)

Le Programme Conjoint des Nations Unies pour la Région Administrative de Kankan devrait bénéficier des leçons apprises de la mise en œuvre du Programme Conjoint des Nations Unies pour la Guinée Forestière (2007-2012), premier Programme conjoint initié en Guinée par le SNU. À ce titre, la première leçon qui s'impose est que ce type de programmes, mené avec une synergie d'actions de toutes les agences (« Delivering As One ») constitue un instrument efficace de la lutte contre la pauvreté au niveau local. De ce point de vue, il est indéniable que le Programme Conjoint de la Région de Kankan sera d'un apport important dans la réalisation des objectifs stratégiques déclinés dans l'UNDAF 2013-2017. En Guinée Forestière, en capitalisant les forces et les avantages comparatifs des différentes agences qui ont ensemble participé à la mise en œuvre de projets concertés, les interventions ont eu plus d'impacts auprès des populations, notamment les plus pauvres et les plus vulnérables.

Par ailleurs, la seconde leçon essentielle apprise du PCGF est l'importance de l'alignement du Programme aux priorités régionales qui s'est avéré être un gage d'adhésion des communautés locales et de la partie nationale.

En termes de programmation, cela interpelle les agences à mettre l'accent sur une synergie autour des résultats recherchés, en particulier dans la définition et l'exécution des activités qui doivent s'inscrire dans la réalisation des effets et produits identifiés dans le cadre de résultats du Programme.

Malheureusement, cela n'a pas toujours été le cas pour le PCGF. Il serait souhaitable que le processus d'élaboration des Plan de Travail Annuels (PTA) soit fait de façon conjointe et partant de la base (besoins réels des communautés identifiés dans le cadre des résultats du Programme) au sommet et non l'inverse.

S'agissant des modalités d'exécution, dans le principe, même s'il faut consentir des efforts additionnels pour renforcer les capacités locales, il est impératif de privilégier l'exécution nationale dans le respect des normes du SNU en la matière. Toutes les perspectives de pérennisation des résultats générés par le Programme reposent en effet sur la capacité des services régionaux à jouer le rôle d'animation, d'encadrement et d'assistance techniques auprès des communautés. Dans cet ordre d'idées, l'absence de ressources financières affectées au fonctionnement des services de l'État devrait être une préoccupation du Système des Nations Unies, qui devrait accentuer leur rôle en matière de plaidoyer.

#### **IV. LE PROGRAMME CONJOINT PROPOSE**

##### **4.1 Ciblage de la zone d'intervention**

L'identification de la zone d'intervention du Programme a été réalisée avec la participation de l'ensemble des services techniques régionaux en s'appuyant sur des critères de vulnérabilité des femmes ayant trait à l'éducation, l'agriculture, la santé, la sécurité alimentaire et à l'environnement. Les cinq préfectures de la région ont été notées en fonction d'indicateurs pertinents dans ces secteurs. Au total 14 indicateurs ont été utilisés pour classer les préfectures de la région en fonction de l'état de vulnérabilité des femmes et des jeunes. Le classement des préfectures par rapport à ces indicateurs a permis de retenir les préfectures de Mandiana, Kérouané et Kankan comme zone d'intervention du programme.

##### **4.2 Effets escomptés du Programme Conjoint**

Sur la base des axes stratégiques du PNUAD 2013-2017 et au regard des priorités régionales, les effets escomptés du Programme sont :

- **Effet 1 : Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorées et leur participation au développement local est valorisée ;**
- **Effet 2 : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement ;**
- **Effet 3 : La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite**

##### **4.2.1. Effet 1 : Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorées et leur participation au développement local est valorisée**

L'objectif stratégique du SNU dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire (Effet PNUAD 2013-2017) est de parvenir à ce que « *D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décentes et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée* ».

Dans ce cadre, le Programme Conjoint proposé visera (Effet du Programme Conjoint) à **améliorer les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes et à valoriser leur participation au développement local. À ce titre, le Programme s'emploiera spécifiquement à :**

**a. Améliorer la productivité des principales cultures vivrières (riz, maïs et manioc)**

Les femmes contribuent au niveau national à 80% de la production vivrière du pays. Étant donné que les contraintes qui entravent la productivité agricole affectent en particulier les femmes, le Programme se focalisera essentiellement sur la livraison des extrants suivants :

**(i) Les périmètres de culture (plaines et bas-fonds) sont aménagés : un objectif de 400 ha à réaliser dans la zone d'intervention est fixé**

Dans ce cadre, les activités prévues pour aboutir à ce résultat sont : l'inventaire des bas-fonds, les aménagements proprement dits et la formation des producteurs à l'entretien de ces infrastructures de type nouveau en tenant compte de la sensibilisation des communautés sur le droit fonciers

**(ii) L'accès aux intrants agricoles et aux équipements est amélioré**

La production des semences améliorées, la disponibilité des équipements de production, outillages agricoles et des intrants ainsi que la promotion des méthodes de production d'engrais organiques sont entre autres, les activités prévues pour obtenir ce résultat.

**(iii) Les exploitants sont encadrés et mieux suivis**

La réalisation de ce résultat pourrait être obtenue à travers la formation et le suivi des producteurs sur les itinéraires techniques, la structuration et l'appui rapproché des exploitants ainsi que des groupements de producteurs

**(iv) Les pertes post récolte sont réduites**

Dans le but de parvenir à une réduction des pertes post récolte, des actions précises seront initiées comme l'aménagement des aires de séchage, la construction de magasins de stockage et la modernisation des techniques de récolte et de transformation.

**(v) Les zones de production sont désenclavées**

Le désenclavement des zones de production nécessitera la réhabilitation des pistes rurales, y compris la construction des ouvrages de franchissement.

**b. Réduire les pratiques anthropiques défavorables à l'environnement**

Le couvert végétal de la région est particulièrement affecté par le déboisement et les feux de brousse. Il en résulte un appauvrissement des sols et la chute des rendements agricoles. Aussi, l'utilisation abusive et incontrôlée du mercure et du cyanure, à travers la pollution des eaux expose les populations aux risques de contamination à l'arsenic dans les sites d'orpaillage. Dans ce cadre, le Programme œuvrera à l'obtention des résultats suivants :

**(i) Les feux de brousse et la coupe abusive de bois sont réduits et les populations sont sensibilisées et initiées aux technologies propres dans les sites d'orpaillage**

Les actions les plus appropriées identifiées pour réduire les feux de brousse et la coupe abusive du bois sont l'aménagement des pare-feux, la promotion des énergies renouvelables (biomasse, équipements solaires, foyers améliorés etc.), la promotion des forêts communautaires et le renforcement des brigades vertes au niveau communautaire. D'autres actions importantes dans le contexte actuel de la région ont été identifiées notamment la promotion des foyers améliorés, y compris pour les cantines scolaires, le recyclage des déchets organiques et les résidus de récoltes (briques de combustibles en substitution du bois de chauffe), l'information, la sensibilisation, la formation des jeunes et des femmes sur les technologies propres d'orpaillage.

**(ii) Les berges des cours d'eau et têtes de sources sont reboisées.**

Un objectif chiffré de 300 ha est visé. A Cette fin, le Programme contribuera à la plantation de 37 500 (espacement 5 x 5) plants le long des berges des cours d'eau et des têtes de sources. Cette activité sera exécutée par les communautés au niveau local (PDL). En outre, il sera question de mettre en place des pépinières de plants fruitiers et non fruitiers (essences locales) à l'effet de réhabiliter les forêts classées et communautaires.

**(iii) L'utilisation abusive du mercure et du cyanure est réduite sur les sites d'orpaillage.**

A travers des actions d'information et de sensibilisation, le Programme favorisera l'introduction de technologies propres d'extraction de l'or et l'accès des orpailleurs au microcrédit.

**c. Améliorer l'autonomie économique des femmes et des jeunes ;**

L'étude situationnelle a montré que les femmes et les jeunes restent la principale force de production de la région, même si l'héritage et les pratiques socioculturelles les relèguent au second plan. Le Programme se fixe comme résultat stratégique, de travailler à améliorer l'autonomie économique de cette couche de la population. À cet effet, il s'agira de parvenir aux résultats ci - après :

**(i) Les organisations économiques des femmes sont structurées et renforcées**

Un diagnostic sera réalisé dans un premier temps pour identifier les organisations économiques des femmes capables de porter la vision du Programme, et d'améliorer l'autonomie économique des femmes. Les organisations ainsi identifiées seront appuyées dans le sens de leur structuration et de leur renforcement, le tout devant aboutir à la constitution de pôles économiques viables animés par les femmes et profitant aux femmes.

**(ii) L'accès des femmes à la propriété foncière est amélioré**

Les actions pour améliorer l'accès des femmes à la propriété foncière porteront sur la vulgarisation des instruments nationaux et internationaux sur les Droits des Femmes. Il s'agira aussi d'apporter une assistance juridique aux femmes victimes de violations du droit à la propriété foncière.

**(iii) Un mécanisme de financement adapté est mis en place pour financer les Activités Génératrices de Revenu (AGR) et promouvoir l'entreprenariat féminin et des jeunes.**

Le renforcement des organisations de femmes se fera par le biais de fonds de crédits accessibles. Afin de mieux neutraliser les contraintes qui limitent l'accès des femmes au crédit, cette initiative sera doublée d'un fonds de garantie, pour prendre en compte tous les types d'activités génératrices de revenus des femmes.

**(iv) Au moins 50% des unions de groupements féminins disposent d'un centre d'alphabétisation fonctionnelle**

L'analphabétisme étant apparu comme une des contraintes à l'autonomisation des femmes, surtout du point de vue économique, il a été retenu d'introduire l'alphabétisation de type fonctionnel. Cette approche sera développée autour des activités économiques initiées par les femmes au niveau des plates-formes multifonctionnelles que le Programme a prévu d'installer.

**(v) Les femmes infectées et affectées par le VIH, ainsi que les femmes guéries des fistules bénéficient d'appuis économiques permettant leur réinsertion dans la communauté**

Un appui particulier sera destiné aux femmes infectées et affectées par le VIH ainsi que celles victimes de fistules obstétricales en termes d'aide à la mise en place d'AGR. Un système de microcrédit aux conditions plus souples sera mis à leur portée, ainsi qu'un accompagnement dans le domaine de l'encadrement et du suivi.

**d. Réduire la pénibilité du travail des femmes et des jeunes filles**

La pénibilité du travail des femmes et des jeunes filles constitue une contrainte au développement dans les communautés, en particulier en milieu rural. La récolte et transformation du riz, du beurre de Karité et du maïs, majoritairement assurées par les femmes sont particulièrement pénibles et, fait notoire, n'offrent aucune garantie d'efficacité dans la mesure où les pertes de production sont importantes et la qualité de ces produits est souvent faible. C'est dans cet esprit que le Programme s'est fixé comme résultat à atteindre:

**(i) Au moins 50% des communes rurales de la zone d'intervention disposent des plateformes multifonctionnelles**

Des plateformes multifonctionnelles seront installées dans les communautés pour aider à réduire la pénibilité du travail des femmes et offrir diverses opportunités économiques aux communautés.



Les trois préfectures ciblées comptent au total 30 Communes rurales (Kankan : 12; Kérouané : 7; Mandiana : 11). Au total, au moins 15 plateformes seront installées dans ces communes. À cet effet, des études de faisabilité précéderont l'installation et des Comités de gestion seront mis en place et appuyés du point de vue de leur capacité à gérer et à maintenir les machines. Un encadrement permanent sera aussi assuré par le Programme dans l'exploitation de ces plateformes.

**(ii) Un mécanisme d'accès aux services énergétiques est disponible favorisant l'émergence d'AGR et la création de services**

L'installation des plateformes multifonctionnelles sera précédée d'études de faisabilité sur les énergies renouvelables et alternatives. L'exploitation des plateformes pourra permettre l'installation d'un réseau électrique local dans les communautés capables d'en assurer la gestion.

**(iii) Le système de récolte et de transformation de riz est modernisé**

La récolte du riz, en plus d'être particulièrement pénible pour les femmes, se fait actuellement suivant des méthodes traditionnelles qui génèrent d'importantes pertes de production. À cet effet, il est prévu de doter chaque fédération préfectorale d'une moissonneuse – batteuse et d'une mini décortiqueuse et de former des personnes à l'utilisation et à l'entretien de ces engins.

**Effet 2 : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement**

Au titre du même objectif stratégique du PNUAD 2013-2017, le Programme visera (Effet du Programme) l'implication des femmes et des jeunes à toutes les activités de développement, l'intégration de la dimension genre à la planification du développement et la participation des femmes et des jeunes aux principales décisions communautaires. Pour se faire, le Programme, en collaborera avec les services techniques régionaux en vue d'obtenir les résultats suivants :

**a. Les services techniques intègrent le Genre dans la planification et la gestion du développement**

L'une des premières contraintes au développement communautaire est la non prise en compte de l'aspect genre dans la planification locale. Pour surmonter cette contrainte, l'action du Programme visera de façon spécifique les résultats suivants :

**(i) Les cadres régionaux et préfectoraux sont outillés dans l'analyse Genre**

La prise en compte du genre et de la prévention des conflits dans la planification et la gestion du développement passe par le renforcement des services déconcentrés dans ce domaine. C'est pourquoi le Programme s'attèlera à développer les compétences techniques de ces services en la matière et à sensibiliser les administrations régionales et préfectorales sur la planification et la budgétisation sensible au genre.

**(ii) Les données désagrégées par sexe et des données spécifiques genre sont intégrées dans la collecte des données régionales**

La prise en compte effective de la dimension genre se traduira en termes d'activités par la réalisation d'une étude de base du Programme. Cette étude de base est destinée à collecter toutes les données nécessaires à renseigner le cadre de suivi évaluation désagrégées par sexe et par âge. Ce travail devrait par la suite permettre aux services régionaux de produire de façon régulière un bulletin statistique sensible au genre.

**(iii) Les PDL et PAI intègrent les spécificités liées à la participation des femmes au développement local**

Afin de traduire la prise en compte du genre et prévention des conflits dans le développement local (PDL, PAI), les collectivités locales seront aussi formées sur la planification et la budgétisation sensible au genre.

Le Programme s'attèlera ainsi à susciter la participation des femmes à l'élaboration des PAI et PDL, afin d'identifier leurs problèmes spécifiques devant être pris en charge dans les PDL et PAI. En plus, le Programme travaillera à ce que les femmes et les jeunes soient impliqués dans la conception et la mise en œuvre de tous les mécanismes communautaires de concertation et de gestion au niveau local (Comité de veille, prévention et gestion des conflits, etc.).

**(iv) Les services des collectivités décentralisées connaissent et veillent à l'application des droits successoraux des femmes dans leurs localités**

Pour améliorer les connaissances des femmes de leurs droits, les principaux instruments nationaux, régionaux et internationaux des droits des femmes seront vulgarisés dans toute la zone d'intervention du Programme. Les responsables des collectivités locales seront formés sur les principaux droits de la femme et des obstacles et stéréotypes socioculturels qui handicapent la promotion des femmes dans leurs communautés. Ils seront aussi formés dans le domaine de la prévention des conflits fonciers

**b. Réduire le chômage des jeunes**

Sur la base du même objectif stratégique du PNUAD 2013-2017, le Programme accompagnera la région dans la création d'opportunités d'emplois et d'auto emplois pour les jeunes en vue de réduire le chômage, la violence et la délinquance dans la zone cible (Effet du Programme). En effet, la problématique de l'emploi décent pour les jeunes reste entière dans la région. Le chômage ou sous emplois des jeunes est source de délinquance et de déviance sociale. La très forte attraction de l'exploitation artisanale minière vis – à vis des jeunes, relevée ces derniers temps illustre l'ampleur de ce problème. Le Programme s'engage à ce titre à obtenir les résultats suivants :

**(i) Des mécanismes régionaux/préfectoraux d'intermédiation offre/demande d'emplois sont mis en place et fonctionnels dans le secteur formel ;**

L'AGUIPE sera appuyée afin de lui permettre d'assumer sa fonction d'intermédiation sur le marché local du travail et les jeunes chercheurs d'emplois seront mieux outiller pour être plus attractifs vis-à-vis des employeurs. De même, des statistiques sur la situation de l'emploi seront tenues (AGUIPE).

**(ii) Les opportunités d'emploi et auto emploi des jeunes sont développées**

Le Programme soutiendra de façon générale l'insertion professionnelle des jeunes. A ce titre, le Programme initiera des travaux d'intérêt public exécutés en HIMO dans les domaines de l'assainissement, des Centres de recyclages des déchets et de compostage, la réalisation des pares– feux, brises vent, le curage des mares, etc.). De même, des actions de soutien à la formation des jeunes seront mises en œuvre telles la dotation en vivres des jeunes en formation.

**(iii) Les capacités de gestion et de production des groupements de jeunes et des jeunes entrepreneurs individuels sont renforcées ;**

L'activité principale dans le cadre du renforcement des capacités de gestion et de production des groupements de jeunes sera d'appuyer leur formation à l'employabilité, ainsi qu'à la création et à l'esprit d'entreprise.

**(iv) Un mécanisme de financement accessible aux jeunes est mis en place dans la zone d'intervention du Programme**

Un fonds de crédit revolving ou de crédit-bail sera initié pour aider les jeunes à développer individuellement ou en groupement des AGR.

**c. Valoriser la participation des jeunes au développement de la communauté**

À l'image des femmes, les jeunes sont tout aussi peu ou pas représentés dans les instances de décision communautaire. Le Programme travaillera à ce que leur participation soit valorisée et que tout leur potentiel soit mis au service des communautés. À cet effet, les produits prévus sont les suivants :

**(i) La représentation des jeunes aux instances de décision communautaires (Conseil Communal et autre structures) est améliorée**

Le Programme travaillera à rendre publiques les séances des Conseils communautaires. Des actions de plaidoyer et de formation portant sur le Code des Collectivités Locales seront engagées. En outre, les mêmes actions seront orientées dans le sens de favoriser l'élection des jeunes dans ces conseils. Les candidatures des jeunes seront donc encouragées aux élections communales et locales.

**(ii) Des mécanismes de dialogue et de concertation intégrant les jeunes sont rendus fonctionnels au niveau communautaire**

Des cadres de concertation communautaires seront promues. Des comités seront outillés sur les techniques d'animation et la conduite de ces cadres de concertation. Par ailleurs, des partenariats seront développés avec les médias communautaires pour vulgariser une culture citoyenne et l'information de proximité.

**d. La représentation des femmes aux instances communautaires de décision est améliorée**

Dans la région, le fait est que les femmes ne sont presque pas ou peu représentées dans les structures de décision communautaire. Améliorer cette représentativité des femmes à toutes les instances de décision (politique, professionnelle, associative) constitue un des résultats majeurs visés par le Programme. À cet effet, les produits prévus sont les suivants:

**(i) La proportion de femmes dans les Conseils Communaux est améliorée**

Les femmes seront sensibilisées au leadership féminin et un plaidoyer sera fait auprès des leaders communautaires sur la participation nécessaire des femmes à toutes les décisions de la communauté. Ce plaidoyer sera étendu aux partis politiques afin qu'ils intègrent les candidatures féminines aux élections communales comme le prévoit la Loi. Il faut souligner que la présence des femmes aujourd'hui est quasi inexistante (environ 1%).

**(ii) La proportion de femmes dans les organes de décision des OCB, Unions/Fédération est accrue**

Le Programme travaillera de façon spécifique à la prévention et la réduction des Mutilation Génitales Féminines (MGF) et d'autres formes de violences physiques et sexuelles faites aux femmes et à l'amélioration du système de protection des victimes. Les interventions visent (i) la non-acceptation croissante des populations du phénomène par la sensibilisation et la mobilisation communautaire; (ii) une meilleure connaissance des textes nationaux, régionaux et internationaux interdisant ces pratiques (iii) le renforcement du système multisectoriel de prise en charge des victimes (médicale, psychosociale, juridique, réintégration) à travers l'opérationnalisation des Procédures Standards Opérationnelles (SOP); (iv) le renforcement du cadre institutionnel et de coordination de lutte contre les VBG et les MGF.

**e. La prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre sont renforcées dans la zone d'intervention du Programme**

Le Programme travaillera de façon spécifique à la réduction des Mutilations Génitales Féminines (MGF) et d'autres formes de violences physiques et sexuelles faites aux femmes et aux jeunes filles. L'action portera sur la sensibilisation des communautés sur les effets néfastes des MGF, la vulgarisation des textes interdisant ces pratiques et le développement d'AGR au profit des exciseuses. En partenariat avec les démembrés de l'Office pour la Promotion du Genre et des Mœurs, le Programme contribuera également à faciliter l'accès des femmes à la justice.

#### **4.2.3. Effet 3: La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès aux services de santé de qualité et leur vulnérabilité est réduite**

##### **SANTE**

Un des résultats stratégiques de L'UNDAF 2013-2017 est d'obtenir que « D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie ». De façon plus spécifique, le programme visera à :

##### **a. Rendre disponibles et effectivement utilisés les services de santé de qualité dans la région**

La disponibilité et l'utilisation effective des services de santé de qualité seront promues par le Programme. A cet effet, le Programme se fixe comme résultat escompté:

##### **(i) Le plateau technique des formations sanitaires par niveau répond aux normes nationales**

Les actions d'amélioration du plateau technique porteront sur l'acquisition d'équipements et l'appui à la formation/suivi des agents en charge.

##### **(ii) La disponibilité des ME est assurée**

Un audit de la situation financière des structures de santé sera réalisé dans le but de cerner les besoins des structures. Ces besoins seront pourvus en Médicaments Essentiels (ME) dans le but de permettre la reconstitution de leur fonds de roulement par le système de recouvrement des coûts.

##### **(iii) Les capacités des agents de santé à la base sont renforcées**

La formation continue des agents de santé sera développée dans la zone d'intervention du Programme.

##### **b. Réduire les maladies infantiles meurtrières (maladies du PEV, paludisme, Diarrhée, IRA)**

Le Programme contribuera à la réduction de la mortalité infantile dans la région. Pour se faire, il ciblera la réduction des maladies meurtrières de l'enfant. Les résultats à cibler dans cette perspective sont :

##### **(i) Le Programme Élargi de Vaccination est effectif dans les structures de santé de base**

Le Programme s'impliquera pour que les vaccins et la chaîne de froids soient disponibles dans tous les Centres de santé. Les « frigos » à pétrole seront remplacés par du solaire dans tous les centres.

##### **(ii) La stratégie avancée est renforcée dans toutes les collectivités de la zone d'intervention**

La logistique des centres de santé sera améliorée par la dotation en motos.

##### **(iii) Des stratégies communautaires de prévention et de lutte contre les épidémies courantes (choléra, ...) sont mises en place**

La prévention et la lutte contre les épidémies se fera au moyen de la mise en place d'un système d'information à assise communautaire, la promotion de l'hygiène collective et individuelle, la fourniture des MII à longue durée, des SRO au niveau des CS et PS, etc.

##### **(iv) Le suivi nutritionnel des enfants et femmes enceintes et allaitantes est assuré dans la zone d'intervention**

Le suivi nutritionnel des enfants et des femmes sera réalisé par des actions de suivi de la croissance des enfants et l'appui à la prise en charge nutritionnelle des enfants et femmes enceintes et allaitantes.

##### **c. Rendre effectif l'accès aux services de santé de la reproduction de qualité**

Le troisième axe d'intervention du Programme dans le domaine de la santé sera la réduction de la mortalité maternelle. Il s'agira de favoriser l'accès à la santé de la reproduction de qualité dans la zone du Programme. Pour y parvenir, un certain nombre de résultats devront être atteints, notamment :

**(i) Au moins 80% des femmes enceintes font quatre consultations prénatales, dont une au 9<sup>ème</sup> mois**

En matière de CPN, les actions porteront sur la sensibilisation des femmes sur l'utilisation effective des services de CPN.

**(ii) La disponibilité des contraceptifs est améliorée et leur utilisation est promue**

Les contraceptifs seront rendus disponibles. Les femmes et les jeunes filles en âge de procréer seront sensibilisées en même temps que le marketing social des produits pour la contraception sera développé.

**(iii) Les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU) sont disponibles dans les hôpitaux et centres de santé de la zone d'intervention du programme**

Les capacités des agents de santé seront renforcées. Le Programme veillera également à ce que les produits de la SR soient disponibles de même que le matériel adéquat. En outre, les trois hôpitaux des préfectures du Programme seront dotés d'ambulance.

**(iv) La prise en charge des fistules obstétricales est assurée**

Les actions de prise en charge des fistules obstétricales seront axées sur la formation des personnels à la prise en charge, le renforcement du système de référence et l'appui à la prise en charge médico chirurgicale, psychosociale et nutritionnelle des malades.

## **VIH/Sida**

**d. Améliorer la prévention et la prise en charge des IST et VIH Sida**

Dans le domaine de la prévention et la prise en charge du VIH/Sida, le Programme visera des résultats concrets tant en matière de prévention que de prise en charge. La priorité sera accordée à la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, la disponibilité des intrants, notamment les réactifs, la gratuité des ME contre les IO et des ARV et aussi l'appui alimentaire aux PAI VIH. Les résultats escomptés dans ce domaine sont les suivants :

**(i) Les services de dépistage volontaire sont disponibles dans tous les hôpitaux et les centres de santé de la zone du Programme**

Des CDV seront installés dans tous les centres de santé qui n'en disposent pas. Ils seront approvisionnés régulièrement en réactifs.

**(ii) Les risques de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont réduits**

Dans la prévention des risques de transmission mère – enfant, la PTME sera étendue à tous les Centres de santé de la zone d'intervention du Programme, les réactifs seront fournis et les capacités des personnels renforcées en matière de Counseling.

**(iii) Les réactifs, ME contre les IO et les ARV sont disponibles**

Le Programme contribuera à rendre disponibles et gratuits les ME contre les IO et appuiera les services de la santé dans la disponibilité des ARV.

**(iv) L'appui alimentaire et nutritionnel aux PVVIH et à leur famille est assuré**

L'appui aux PVVIH sera axé sur l'assistance alimentaire et le renforcement des connaissances des malades dans le domaine de l'alimentation.

**(v) Appui à la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de violences et mise en place de systèmes de référence et contre-référence; promotion de la ligne verte etc.**

Le Programme appuiera les services régionaux des Affaires Sociales dans le but de leur donner les capacités de collecter et de diffuser les données relatives à l'enfance maltraitée et aux femmes abusées/exploitées et aidera en même temps à la prise en charge et au suivi des cas.

## EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT

### e. Accroître la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et la consommant effectivement

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, le Programme privilégiera la maintenance et la fonctionnalité de l'infrastructure existante ainsi que l'amélioration des pratiques communautaires et familiales dans le domaine de gestion de l'eau (prélèvement, transport, conservation). À cet effet, les résultats à obtenir sont :

#### (i) **Le mécanisme d'entretien des points d'eau est renforcé et fonctionnel**

Les points d'eau seront suivis, les Comités des points d'eau redynamisés et les pièces détachées rendues disponibles. Les artisans réparateurs seront rendus plus compétents.

#### (ii) **Les pratiques communautaires et familiales de gestion saine de l'eau de boisson sont promues**

La gestion saine de l'eau de boisson sera promue à travers des actions de réhabilitation des abords immédiats des points d'eau, la chloration de l'eau à domicile et plus généralement, la promotion de l'éducation à l'hygiène, la manutention et la bonne conservation de l'eau.

### f. Améliorer les conditions d'assainissement en milieux urbain et rural

Dans le domaine de l'assainissement, le Programme appuiera les communautés dans les centres urbains à la mise en place de mécanismes viables de gestion des ordures ménagères et, en milieu rural, la promotion de la latrinitisation avec l'approche ATPC. Les résultats escomptés sont :

#### (vi) **Un mécanisme de gestion des ordures ménagères est mis en place et fonctionnel dans la ville de Kankan**

Une décharge publique sera aménagée. Un système de pré collecte sera installé et les capacités communales renforcées en matière de tri et d'évacuation des ordures. De plus, des opportunités de revenus seront créés à travers: (i) l'assainissement et l'aménagement intégrés des quartiers et des espaces publics ; (ii) la création de centres de compostage des déchets organiques avec l'appui de composteurs artisanaux ; (iii) la sensibilisation et la formation des jeunes et des femmes des PME de collecte des déchets, des associations et des ONG aux techniques de traitement des déchets.

#### (vii) **50% des villages de plus de 100 habitants développent l'approche ATPC**

L'ATPC sera introduite dans les grandes agglomérations rurales afin de mettre fin à la défécation à l'air libre. La malaria compétence sera aussi introduite en vue de contribuer avec efficacité à la prévention du paludisme qui reste la plus importante maladie qui frappe les enfants dans la région.

## ÉDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE

### g. Augmenter de 100% le pourcentage de filles qui achèvent un cycle complet d'étude au primaire dans la zone d'intervention du Programme

Le Programme adoptera une approche innovante en matière d'éducation, en ciblant en particulier la jeune fille. À ce jour, le taux d'achèvement au primaire des jeunes filles est en moyenne de 16%. L'objectif du Programme est de contribuer à doubler ce niveau et d'atteindre 32% en 2017. Pour parvenir à ce résultat, un certain nombre de conditions doivent être réalisées notamment :

#### (i) **L'Offre éducative de proximité est améliorée** (infrastructures, équipement, personnel)

Pour atteindre l'objectif ultime d'offrir à toutes les filles de la zone d'intervention un cycle complet d'étude au primaire, le Programme envisage de participer à la construction des infrastructures scolaires de proximité, d'appuyer l'État et les communautés dans la fourniture des équipements et manuels scolaires et de participer à la formation continue des maîtres.

**(ii) Les discriminations et les violations basées sur le genre dans l'éducation sont réduites**

Un certain nombre d'activités pouvant contribuer à la réduction des discriminations et violences basées sur le genre est envisagé par le Programme, notamment la réalisation des toilettes garçons/filles séparées, la sensibilisation des communautés et de l'administration scolaire en faveur du maintien des jeunes filles et surtout sur les méfaits du mariage précoce.

**(iii) Des initiatives innovantes sont promues dans le but de faciliter le maintien des filles (cantines, bourse, accompagnement pédagogique, etc.)**

En termes d'initiatives innovantes pour favoriser le maintien des jeunes filles, il s'agira de développer les cantines scolaires, d'accorder des bourses pour les cas spécifiques, d'introduire le système des rations sèches dans les écoles bénéficiant de cantines scolaires et d'assurer un accompagnement pédagogique aux filles préparant les examens ou se trouvant en difficulté d'apprentissage.

**h. Promouvoir l'éducation non formelle dans la zone d'intervention du Programme**

Le développement de l'éducation non formelle, en tant que seconde chance pour les enfants, en particulier les jeunes filles déscolarisées et/ou non scolarisées, peut contribuer à accroître et à valoriser la participation des femmes aux efforts de développement communautaire. À cet effet, les produits escomptés sont :

**(i) L'Approche NAFA et CEC est renforcée dans la zone du Programme**

Des actions pertinentes seront conduites pour renforcer les centres NAFA de la zone du Programme en particulier dans le domaine du renforcement des capacités des encadreurs, la réalisation des infrastructures et la dotation des centres en équipements et matières d'œuvre. L'encadrement préscolaire sera aussi appuyé à travers les CEC.

**(ii) Les Communautés s'approprient et gèrent les initiatives mises en place en matière d'éducation non formelle**

Les actions visant l'appropriation des initiatives en matière d'éducation non formelle seront centrées sur la sensibilisation des communautés pour la réalisation des centres et la prise en charge des encadreurs.

### **4.3. Pérennisation des résultats recherchés**

La situation actuelle des femmes et des jeunes filles est en grande partie liée aux pratiques discriminatoires à leur égard et à l'effet des pesanteurs socioculturelles. L'approche du Programme privilégiera d'une part le renforcement des capacités des détenteurs d'obligations, vis – à – vis des femmes par la formation, l'information et la sensibilisation sur des bases juridiques, sociales et culturelles. Cela devrait les conduire à s'acquitter de leurs obligations en faveur des femmes et des jeunes filles. D'autre part, il sera question de stimuler un éveil de consciences des femmes sur l'importance de leur contribution dans le développement communautaire valorisant ainsi leurs efforts par une participation au processus de décision.

La pérennité des résultats acquis dans ce cadre reposera sur :

- L'implication des services techniques de l'État tout au long du processus, en particulier dans la mise en œuvre avec comme objectif (i) le renforcement de leurs capacités opérationnelles (ii) la connaissance suffisantes des projets initiés par le Programme pour leur permettre d'être capables de prendre la relève au retrait du Programme ;
- L'appropriation des résultats et des projets développés par le Programme par les services techniques, les élus locaux et les communautés (le programme y veillera tout au long de l'exécution) ;
- La prise en compte permanente de l'aspect participatif : de la conception à l'évaluation des résultats des projets en passant par l'exécution.

#### 4.4 Synergies avec les autres intervenants

Le Programme établira des synergies avec les partenaires au développement de la région. Un cadre de concertation sera mis en place à l'effet de coordonner les actions et les stratégies d'intervention. Les principaux intervenants sont actuellement les suivants:

- **Le Projet de développement des filières riz et maraîchère en Haute Guinée** mis en œuvre par un Consortium de deux ONG italiennes (LVIA et CISV) sur financement de l'Union Européenne (2011- 2014). Le projet vise à renforcer les services de proximité dans la production, la transformation et la commercialisation du riz, de l'oignon et de l'aubergine au bénéfice des producteurs et productrices membres de deux fédérations (Fuproriz-HG, Fuma-HG) ;
- **Programme d'appui aux communautés villageoises (PACV)** Financé par la Banque mondiale, l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), intervient dans la Région administrative de Kankan depuis sa première phase en 1999. Le PACV vise globalement à renforcer la gouvernance locale ainsi que les capacités socioéconomiques des populations, particulièrement les femmes, les jeunes, et les groupes marginalisés en milieu rural.
- **Le Programme de développement social durable, phase 2 (PDSD II)** qui couvrent les préfectures de Mandiana et Kérouané ainsi que la commune urbaine de Kouroussa. Ce projet cofinancé par le Gouvernement guinéen et le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) vise à réduire la pauvreté en Guinée par la promotion et le développement de l'entrepreneuriat, la création d'emplois et le renforcement de la bonne gouvernance au niveau local
- **Le Programme Faisons Ensemble/Démocratie et Bonne Gouvernance** couvre toutes les villes de la région de Kankan vise à faire avancer la gouvernance démocratique en Guinée à travers des interventions multisectorielles en santé, éducation, agriculture et gestion des ressources naturelles. Démarré en septembre 2007, la fin du projet est prévu en septembre 2013.
- **Save the children : Projet de santé maternelle et infantile** met en œuvre le programme intégré de santé maternelle et infantile dans la préfecture de Mandiana. Ce projet vise à améliorer l'utilisation de la planification familiale en post-partum et des soins après avortement.
- **Projet de développement de la filière coton en Guinée** a été relancé en mai 2011 sur financement du Gouvernement Guinéen. Son objectif est le développement de la culture cotonnière et d'autres cultures en relation avec le coton.



#### 4.5. Cadre de résultats du Programme 2013-2017

##### 4.5.1. Cadre de résultats de l'Effet 1 du Programme 2013-2017

<b>Effet UNDAF :</b>					
D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée					
<b>Effet n°1 du Programme Conjoint :</b>					
<b>Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorés et leur participation au développement local est valorisée</b>					
<i>Produit du programme conjoint</i>	<i>Extrants des Organismes des Nations Unies participants</i>	<i>Agence Responsable et participantes</i>	<i>Partenaire d'exécution</i>	<i>Activités indicatives</i>	<i>Budget (en dollars us)</i>
<b>La productivité des cultures vivrières notamment de riz, maïs et manioc est améliorée.</b>  <u>Indicateurs:</u> - Rendement à l'ha de maïs : Base : 1,7t/ha Cible : 4t/ha  - Rendement à l'ha riz : Base: 2t/ha Cible : 3,5 t/ha - Rendement à l'ha du manioc : Base : 7 t/ha cible : 20 t/ha	400 ha de plaines et bas-fonds sont aménagés	<b>FAO</b> PNUD/UNCDF	<b>DRA</b> AMPROCA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Inventorier des bas-fonds et plaines;</li> <li>▪ Sensibiliser les communautés sur le droit fonciers</li> <li>▪ Aménagements.</li> </ul>	<b>1 755 679</b>
	L'accès aux intrants agricoles et aux équipements est amélioré	<b>FAO</b> PNUD / UNCDF ONUDI	<b>DRA</b> IRAG	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire et diffuser des semences améliorées a partir des résultats de la recherche agronomique;</li> <li>▪ Rendre Disponible les équipements, outillage agricole, engrais et produits phytosanitaires;</li> <li>▪ Promouvoir des méthodes de production d'engrais organiques (compostage, plantes utilisables comme engrais vert, etc.).</li> </ul>	<b>905 957</b>
	Les exploitants sont formés, encadrés et mieux suivis	<b>FAO</b>	<b>DRA</b> IRAG	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former et suivre des producteurs sur les itinéraires techniques.</li> <li>▪ Organiser, former et suivre les exploitants et les associations de producteurs</li> </ul>	<b>108 174</b>
	Les pertes post récolte sont réduites	<b>ONUDI</b> FAO PNUD / UNCDF	<b>DRA/AFTT</b> <b>CR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager des aires de séchage ;</li> <li>▪ Installer des tunnels de séchage</li> <li>▪ Construire des magasins de stockage adaptes;</li> <li>▪ Moderniser les techniques de récolte et de transformation agroalimentaires.</li> <li>▪ Créer et/ou réhabiliter des ateliers de production des outillages agricoles et de formation des artisans</li> </ul>	<b>339 174</b>
	Les zones de production sont désenclavées	<b>PNUD</b> UNCDF	<b>DRA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter des pistes rurales</li> <li>▪ Construire des ouvrages de franchissement</li> </ul>	<b>6 400 000</b>

<p><b>Les pratiques anthropiques défavorables à l'environnement sont réduites</b></p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Superficie des forêts communautaires Base : 1580 Cible : 3080 ha</li> <li>- Nombre de centres de recyclage de déchets Base : 0 Cible : 3</li> </ul>	<p>Les feux de brousse et la coupe abusive de bois sont réduits</p>	<p><b>PNUD</b> FAO UNCDF FEM PAM ONUDI</p>	<p><b>IR ENV CR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager des pare-feux ;</li> <li>▪ Promouvoir des foyers améliorés ;</li> <li>▪ <b>Promouvoir les foyers améliorés dans les écoles à cantines scolaires</b></li> <li>▪ Recycler les déchets organiques et les résidus de récolte (balles de riz) en vue de la confection de briquettes combustibles en substitution au bois et charbon de bois</li> <li>▪ Mettre en place des forêts communautaires avec système de cogestion.</li> <li>▪ Promouvoir l'utilisation des briques en terre stabilisée.</li> <li>▪ Renforcer la capacité des brigades vertes au niveau des communautés.</li> <li>▪ Réhabiliter les forêts classées : Retrouver les bornes, actualiser la cartographie ;</li> </ul>	<p>627 912</p>
	<p>300 ha des berges des cours d'eau et têtes de sources sont reboisés</p>	<p><b>PNUD</b> ONUDI FAO UNCDF PAM FEM</p>	<p><b>IR ENV CR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planter 375.000 plants (espacement : 5x5) le long des berges des cours d'eau et des têtes de source.</li> <li>▪ Mettre en place des pépinières de plants fruitiers et forestiers.</li> <li>▪ Sensibiliser et informer sur les méfaits des produits toxiques utilisés dans l'orpaillage et introduire des technologies propres</li> </ul>	<p>982 500</p>
<p><b>L'autonomie économique des femmes est améliorée</b></p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Volume de crédits destinés au financement des AGR des femmes : Base: 5 Mds (2011, non Compris PRIDE, Région) Cible: 10 Mds</li> <li>- Nbre de femmes menant des AGR avec l'appui du PCK Base: 0 Cible: 3.600</li> </ul>	<p>Les organisations économiques des femmes sont structurées et renforcées</p>	<p><b>PNUD</b> ONUFEMMES PNUD PAM ONUDI</p>	<p><b>DRASPFE SERACCO</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostiquer des organisations à base communautaires et leurs unions ;</li> <li>▪ Restructurer et renforcer les capacités des OCB susceptibles de fonctionner.</li> </ul>	<p>110 679</p>
	<p><b>L'accès des femmes à la propriété foncière est amélioré</b></p>	<p><b>HCDH</b></p>	<p><b>DRASPPE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Vulgariser les articles des instruments nationaux et internationaux sur les Droits des femmes</b></li> <li>• <b>Apporter une assistance juridique aux femmes victimes de violations du droit à la propriété foncière</b></li> </ul>	<p>Pm</p>
	<p>Un mécanisme de financement adapté existe pour financer les AGR et promouvoir l'entreprenariat féminin et des jeunes.</p>	<p><b>PNUD</b> ONUDI ONUFEMMES</p>	<p><b>DRASPFE SERACCO IMF</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place un fonds de crédit accessibles aux femmes notamment le crédit-bail;</li> <li>▪ Mettre en place un fonds de garantie pour le financement des AGR.</li> </ul>	<p>633 174</p>
	<p>Un programme d'alphabétisation fonctionnel est mis en place autour de chaque plate-forme multifonctionnelle</p>	<p><b>UNESCO</b> ONUDI UNICEF PNUD/UNCDF</p>	<p><b>DRASPFE CR</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former 30 alphabétiseurs villageois (10/préfectures)</li> <li>▪ Former 15 formateurs des alphabétiseurs (5 par préfectures)</li> <li>▪ Construire 5 hangars d'apprentissage ;</li> <li>▪ Rendre disponible les supports.</li> </ul>	<p>42 116</p>

	Les femmes infectées et/ou affectées par le VIH, ainsi que les femmes guéries des fistules obstétricales bénéficient d'appuis économiques permettant leur réinsertion dans la communauté	<b>ONUFEMMES</b> PNUD UNFPA FAO PAM	<b>DRASPFE</b> SERACCOIMF	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir les AGR</li> <li>▪ Sensibiliser et former les femmes victimes de fistules sur les techniques liées aux AGR à impact rapide et à la gestion</li> <li>▪ Mettre en place les micros crédits en faveur de 150 femmes guéries de fistules</li> <li>▪ Assurer l'encadrement, le suivi et l'évaluation des activités des bénéficiaires</li> </ul>	<b>333 174</b>
<b>La pénibilité du travail des femmes et des filles est réduite</b> <u>Indicateurs:</u> - Temps de travail moyen de la femme par jour Base: 17H Cible: 13 H (diminution de 20%)  - Nombre d'AGR autour des PTF Base: 0 Cible: 100	Au moins 50% des communes rurales de la zone d'intervention disposent des Plateformes multifonctionnelles	<b>PNUD</b> <b>UNCDF</b>	<b>DRASPFE</b> <b>PN PTFMG</b> <b>MIPME</b> <b>CU</b> <b>CAC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une étude faisabilité</li> <li>▪ <b>Installer 20 nouvelles PTF et assurer le fonctionnement des PFT déjà installées</b></li> <li>▪ Former les comités de gestion et le réseau artisans</li> <li>▪ Assurer l'encadrement et le suivi</li> </ul>	<b>1 328 435</b>
	Un mécanisme d'accès aux services énergétiques est disponible favorisant l'émergence des AGR et la création de services	<b>ONUDI</b> PNUD UNCDF	<b>Insp. Rég. Industrie et commerce</b> <b>DRASPFE</b> <b>DRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une étude faisabilité sur les Énergies renouvelables et alternatives</li> <li>▪ Installer le réseau électrique dans les communautés capables d'assurer la gestion</li> </ul>	<b>105 000</b>
	Le système de récolte et de transformation du riz est modernisé	<b>ONUDI</b> PNUD UNCDF FAO	<b>DRA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doter chaque fédération préfectorale des riziculteurs d'une moissonneuse batteuse et d'une mini décortiqueuse;</li> <li>▪ Former à l'utilisation et à l'entretien.</li> </ul>	<b>674 418</b>
<b>Sous Total Effet 1</b>					<b>13 741 974 USD</b>

#### 4.5.2. Cadre de résultats de l'Effet 2 du Programme 2013-2017

<b>Effet UNDAF :</b> D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée					
<b>Effet n°2 du Programme Conjoint:</b> <b>Effet 2 : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement</b>					
<i>Produits du programme conjoint</i>	<i>Extrants des organismes des Nations Unies participants</i>	<i>Agence Responsable et participantes</i>	<i>Partenaire d'exécution</i>	<i>Activités indicatives</i>	<b>Budget</b>
<b>Les services techniques intègrent le Genre dans la planification et la gestion du développement</b>  <u>Indicateurs:</u> - nombre de PAI qui intègre le genre Base: 0 Cible: 16 CR (32)	Les cadres régionaux et préfectoraux sont outillés dans l'analyse Genre	<b>ONUFEMMES</b> UNFPA PNUD/UNCDF	<b>DR Plan</b> DR ASPFE SERACCO <b>CR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les compétences <b>en planification et budgétisation sensibles au genre</b> dans les services déconcentrés de la région ;</li> <li>• Sensibiliser les et outiller les autorités régionales, préfectorales, sous préfectorales, communales et communautaires à la dimension genre et la prévention des conflits</li> </ul>	<b>120 810</b>
	Les données désagrégées par sexe et des données spécifiques genre sont intégrées dans la collecte des données régionales	PNUD/UNCDF ONUFEMMES UNFPA	<b>DR Plan</b> DR ASPFE SERACCO <b>CR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser une étude de base du programme</li> <li>▪ Renforcer les capacités des services techniques régionales en charge de la collecte de données ;</li> <li>▪ Mettre en place une base de données multisectorielles fonctionnelle au niveau régional:</li> <li>▪ Produire et diffuser les bulletins statistiques sensibles au genre</li> </ul>	<b>118 058</b>
	Les services des collectivités décentralisées connaissent et veillent à l'application des droits successoraux des femmes dans leurs localités	<b>HCDM</b> ONUFEMMES	<b>SERACCO</b> <i>Justice</i> DRASPFE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ articles des instruments nationaux, régionaux et internationaux des droits des femmes</li> <li>▪ Former les responsables des collectivités sur les principaux droits de la femme et des obstacles et stéréotypes socioculturels qui handicapent la promotion des femmes dans leurs communautés</li> </ul>	<b>PM</b>
	Les PDL et PAI intègrent des spécificités liées à la participation des femmes au développement local et à la prévention des conflits	<b>UNIFEM</b> UNFPA PNUD/UNCDF	<b>DR Plan</b> DR ASPFE SERACCO <b>CR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former les collectivités locales sur la planification axée sur les résultats et sensible au genre ;</li> <li>▪ Promouvoir la participation des femmes dans la formulation des PDL et PAI;</li> <li>▪ Renforcer les capacités des collectivités locales sur la prise en compte de la dimension prévention des conflits et consolidation de la paix dans les PDL</li> </ul>	<b>55 015</b>

<p><b>Les opportunités d'emploi et auto emploi des jeunes sont développées</b></p> <p><u>Indicateurs:</u>  - Nombre de jeunes bénéficiaires d'emploi ou auto emploi  Base: 0 Cible : 1000</p> <p>- Nombre de jeunes insérés professionnellement.  Base: 0 Cible : 1000</p>	Des mécanismes régionaux/préfectoraux d'intermédiation offre/demande d'emplois sont mis en place et fonctionnels dans le secteur formel.	<b>PNUD</b> UNCDF	<b>AGUIPE</b> <b>CR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer l'AGUIPE à assurer la fonction d'intermédiation sur le marché de travail ;</li> <li>▪ Renforcer les capacités des jeunes chercheurs d'emploi y compris dans les zones minières</li> <li>▪ Tenir les statistiques sur la situation de l'emploi.</li> </ul>	<b>124 032</b>
	Des opportunités d'emplois et d'insertion professionnels des jeunes sont promues et leurs capacités de résilience et d'auto-assistance sont augmentées	<b>ONUDI</b> PNUD UNCDF <b>PAM</b> <b>OIM</b>	<b>AGUIPE</b> <b>CR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place des travaux d'intérêt public exécutés en HIMO (assainissement a travers les Centres de recyclage de déchets et de compostage, réalisation Pares – feu, brise-vent, techniques anti érosives, curage des mares etc.) ;</li> <li>▪ Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes avec une attention particulière dans les zones à risques autour des mines</li> <li>▪ Assurer l'alimentation des jeunes en formation et leur famille pendant la durée de formation</li> </ul>	<b>725 000</b>
	Les capacités de gestion et de production des groupements de jeunes et des jeunes entrepreneurs individuels sont renforcées.	<b>ONUDI</b> PNUD UNCDF OIM	<b>AGUIPE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Former les jeunes à la création et à l'esprit d'entreprise ;</li> <li>▪ Renforcer les capacités des jeunes dans les secteurs porteurs de croissance : l'agro-alimentaire, l'agriculture, l'artisanat, les TIC et l'esprit d'entreprise</li> </ul>	<b>331 740</b>
	Un mécanisme de financement accessible aux jeunes est mis en place dans la zone du Programme	<b>PNUD</b> UNCDF ONUDI OIM	<b>SERACCO</b> <b>IMF</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre un fonds de crédit revolving ou de crédit-bail en faveur des jeunes</li> </ul>	<b>200 000</b>
<p><b>La participation des jeunes au développement de la communauté est valorisée</b></p> <p><u>Indicateur</u>  Pourcentage des jeunes (18 – 35 ans) dans</p>	La représentation des jeunes aux instances de décision communautaires (Conseil Communal et autre structures) est améliorée	<b>PNUD</b> UNCDF HCDH	<b>SERACCO</b> <b>IRJEJS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir la tenue des sessions communautaires ouvertes au public ;</li> <li>▪ Plaider pour la participation des jeunes aux instances de prise de décision et dans les partis politiques</li> <li>▪ Encourager la candidature des jeunes aux élections communales et locales</li> </ul>	<b>34 058</b>

<p><i>les conseils communautaires</i> Base : 0 Cible : 10%</p>	<p>Des mécanismes de dialogue et de concertation intégrant les jeunes sont rendus fonctionnels au niveau communautaire.</p>	<p><b>PNUD</b> UNCDF HCDH</p>	<p><b>SERACCO</b> <b>IRJEJS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir la mise en place et le fonctionnement des cadres de concertation communautaire ;</li> <li>▪ Outiller les comités sur les techniques d'animation et de conduite du cadre de concertation ;</li> <li>▪ Développer un partenariat avec les médias communautaires pour vulgariser une culture citoyenne et l'information de proximité.</li> <li>▪ Sensibiliser les jeunes sur les droits de l'homme, la démocratie et la citoyenneté</li> <li>▪ Mettre en place des clubs des droits de l'homme dans les écoles</li> <li>▪ Renforcer les capacités des jeunes leaders sur la prévention et la résolution pacifique des conflits</li> </ul>	<p><b>191 058</b></p>
<p><b>La représentation des femmes aux instances communautaires de décision est améliorée</b></p> <p><u>Indicateurs:</u> - Pourcentage de femmes dans les organes de décision des OCB Base : 1% ; Cible:30%</p> <p>- Pourcentage des femmes dans les conseils communautaires Base : 1% Cible (15%)</p>	<p>La proportion de femmes dans les Conseils Communaux est améliorée.</p>	<p><b>PNUD/UNCDF</b> <b>ONUFEMMES</b></p>	<p><b>DRASPFE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les femmes sur le leadership féminin ;</li> <li>▪ Plaidoyer auprès des leaders communautaires pour la participation des femmes ;</li> <li>▪ Mener le plaidoyer auprès des partis politiques pour les candidatures féminines aux élections communales conformément à la loi.</li> <li>▪ Soutenir la création et le fonctionnement des cadres de concertation des femmes au niveau régional, préfectoral, sous préfectoral et communautaire</li> <li>▪ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan régional sur l'application de la Résolution 1325 et 1820</li> </ul>	<p><b>50 116</b></p>
	<p>Le pourcentage des femmes dans les organes de décision des OCB, Unions/Fédérations est accrue</p>	<p><b>PNUD/UNCDF</b> <b>ONUFEM</b></p>	<p><b>DRASPFE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser et accompagner les femmes aux organes de décisions des OCB.</li> </ul>	<p><b>33 174</b></p>

<p><b>La prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre sont renforcées</b></p> <p><u>Indicateurs:</u>  - Nombre de communautés ayant déclaré l'abandon de l'excision  Base: 197 Cible: 209</p>	<p><b>. Les principales formes de violences sur les femmes sont réduites : MGF, violences physique et sexuelles, mariage précoce...</b></p>	<p><b>ONUFEMMES</b>  UNFPA  UNICEF  OMS  HCDH</p>	<p><b>DRASPFE</b>  DRS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les communautés sur les effets néfastes des VBG et l'existence des services de prise en charge;</li> <li>▪ Mener des plaidoyers en direction des religieux et sensibiliser sur les effets néfastes des VBG/ MGF ;</li> <li>▪ Vulgariser les textes législatifs interdisant les VBG /MGF;</li> <li>▪ Vulgariser les procédures opérationnelles standards de prévention et de prise en charge des VBG</li> <li>▪ Renforcer le système de référence de prise en charge holistique des victimes de violence (médicale, psychosociale, sécurité, juridique et réintégration économique)</li> <li>▪ Renforcer les capacités des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) et les auxiliaires de la Justice sur les VBG <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la coordination en matière de VBG</li> <li>▪ Développer les AGR en faveur des femmes victimes des VBG et des exciseuses</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: right;"><b>151 418</b></p>
<p><b>Sous Total Effet 2 :</b></p>					<p style="text-align: right;"><b>2 134 679 USD</b></p>

#### 4.5.3. Cadre de résultats de l'Effet 3 du Programme 2013-2017

<b>Effet UNDAF :</b>					
D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée					
<b>Effet n°3 du Programme Conjoint:</b>					
La population de la zone d'intervention du programme, en en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite					
SANTÉ					
<i>Produits du programme conjoint</i> (Préciser les indicateurs et données de base correspondants)	<i>Extrants des organismes des Nations Unies participants</i>	<i>Agence Responsable et participantes</i>	<i>Partenaire d'exécution</i>	<i>Activités indicatives</i>	<i>Budget</i>
<b>Les services de santé de qualité sont disponibles et utilisés</b>  Indicateurs: - Taux d'utilisation des structures de santé Base : 27% Cible : 50%	Le plateau technique des formations sanitaires par niveau répond aux normes nationales	<b>OMS</b> UNICEF UNFPA	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acquérir des équipements techniques adéquats par niveau ;</li> <li>Appuyer la formation et le suivi.</li> </ul>	<b>115 000</b>
	La disponibilité des ME et outils de gestion est assurée	<b>OMS</b> UNICEF UNFPA HCDH	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire l'audit de la situation financière des structures de santé ;</li> <li>Doter les CS en ME à titre de fonds de roulement ;</li> <li>Rendre disponible des outils de gestion ;</li> <li>Appuyer le suivi et l'évaluation mensuelle</li> </ul>	<b>590 679</b>
	L'accès au centre de prise en charge des VBG est amélioré	<b>UNFPA</b> UNICEF HCDH ONUFEMMES		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des points focaux au sein des services de sécurité pour le suivi des VBG</li> <li>Mettre en place des centres de prise en charge dans les hôpitaux préfectoraux de Mandiana et Kérouané, et dans trois centres de santé dans la zone du programme</li> <li>Former des points focaux dans les autres CS de la zone du Programme</li> </ul>	<b>PM</b>
	Les capacités des agents de santé à la base sont renforcées	<b>OMS</b> UNICEF UNFPA	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer la formation continue des agents de santé ;</li> </ul>	<b>50 000</b>
<b>Les maladies infantiles meurtrières sont réduites</b> (maladies du PEV, malnutrition, paludisme, diarrhée, IRA).  Indicateurs:	Le Programme élargi de vaccination est effectif dans tous les centres de santé	<b>UNICEF</b> OMS	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre disponible les vaccins, la chaîne de froids (38 frigo solaire) et les matériaux de vaccination dans les CS.</li> <li>Remplacer les frigos à pétrole là où il en existe encore par les frigos solaires.</li> </ul>	<b>73 1888</b>



	La stratégie avancée est renforcée dans toutes les collectivités de la zone d'intervention	<b>UNICEF</b> OMS	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la stratégie avancée (logistique, régularité, personnel, service...) et l'ACD</li> </ul>	<b>114 000</b>
	Des stratégies communautaires de prévention et de lutte contre les épidémies courantes (choléra, ...) sont mises en place.	<b>OMS</b> UNICEF	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir l'hygiène collective et individuelle</li> <li>Mettre en place un système d'information à assise communautaire</li> <li>Rendre disponible les MII à longue durée</li> <li>Rendre disponible les SRO au niveau des CS et PS</li> </ul>	<b>352 094</b>
	Le suivi nutritionnel des enfants, femmes enceintes et allaitantes séropositives est assurée dans la zone d'intervention du programme	<b>UNICEF</b> OMS PAM	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le suivi et la promotion de la croissance</li> <li>Appuyer la prise en charge nutritionnelle des enfants, des femmes enceintes et allaitantes</li> <li>Assurer le dépistage actif de la malnutrition</li> </ul>	<b>479 000</b>
<b>La planification familiale, les services de santé maternelle et néonatale sont disponibles et utilisés.</b>  <u>Indicateurs:</u> - Pourcentage des femmes enceintes ayant effectué 4 CPN dont une au 9 <sup>me</sup> mois : Base: 76,1% Cible : 90% - Taux de prévalence contraceptive: Base : 9% (monitorage) Cible: 15%  Taux d'accouchement assisté par un personnel qualifié Base : 40%(monitorage) Cible : 60%	Les femmes enceintes font quatre consultations prénatales, dont une au 9 <sup>me</sup> mois.	<b>UNFPA</b> UNICEF OMS	<b>DRS</b>	Sensibiliser les femmes sur l'utilisation des services CPN	<b>21 840</b>
	La disponibilité des contraceptifs est améliorée et leur utilisation est promue	<b>UNFPA</b> UNICEF OMS	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre disponible et promouvoir les Produits de la contraception</li> <li>Sensibiliser les femmes et les jeunes filles en âge de procréer ;</li> <li>Faire le marketing social des produits de la contraception</li> </ul>	<b>154 378</b>
	Les soins obstétricaux et néonataux d'urgence (SONU, SONUB) sont disponibles dans les hôpitaux et centres de santé de la zone d'intervention du programme	<b>UNFPA</b> UNICEF OMS	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer des capacités des agents de santé en SR ;</li> <li>Rendre disponible les produits SR ;</li> <li>Rendre disponible le matériel et équipement SR appropriés ;</li> <li>Doter les hôpitaux en ambulance dans les 3 préfectures du programme</li> </ul>	<b>3 008 046</b>
	La prise en charge des fistules obstétricales est assurée.	<b>UNFPA</b> UNICEF OMS PAM	<b>DRS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la formation du personnel dans la prise en charge des cas ;</li> <li>Renforcer le système de référence des structures de santé de base vers les centres de PEC.</li> <li>Appuyer la prise en charge médico-chirurgicale, psychosociale et nutritionnelle des malades.</li> </ul>	<b>401 058</b>

VIH/SIDA					
<p><b>La prévention et la prise en charge des IST, VIH Sida sont améliorées</b></p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes dépistées par an</li> <li>Base : 10 000 (2011) Cible : 20 000</li> <li>- Nombre de centre de santé offrant les services de la PTME</li> <li>Base : 7 Cible : 38</li> <li>- Nombre de CTA fonctionnel</li> <li>Base : 1 Cible : 4 (y compris Banankoro)</li> </ul>	<p>Les services de dépistage volontaire sont disponibles dans tous les hôpitaux et les centres de santé de la zone du programme.</p>	<p><b>ONUSIDA</b> UNICEF OMS UNFPA</p>	<p><b>DRS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en place les CDV dans les structures de santé où ils n'en existent pas ;</li> <li>▪ Fournir les réactifs et former/recycler le personnel</li> <li>▪ Appuyer la communication pour le changement de comportement, en particulier en milieu rural et en faveur des PS et des miniers ;</li> <li>▪ Impliquer les leaders religieux dans la promotion de l'utilisation des CDV et des PTME</li> </ul>	<p><b>775 290</b></p>
	<p>Les risques de transmission du VIH de la mère à l'enfant sont réduits.</p>	<p><b>ONUSIDA</b> UNICEF OMS UNFPA</p>	<p><b>DRS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer la PTME dans les services CPN/PF des CS</li> <li>▪ Rendre disponible les réactifs PTME</li> <li>▪ Renforcer les capacités des personnels CPN/PF en PTME;</li> <li>▪ Améliorer le dépistage précoce des nouveau-nés de mères séropositives</li> </ul>	<p><b>2 798 956</b></p>
	<p>Les réactifs, ME contre les IO et les ARV sont disponibles.</p>	<p><b>ONUSIDA</b> UNICEF OMS UNFPA</p>	<p><b>DRS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre disponibles et gratuits les ME contre les IO dans la zone du programme</li> <li>▪ Rendre disponible les réactifs et ARV y compris la formes pédiatriques</li> </ul>	<p><b>200 000</b></p>
	<p>L'appui alimentaire et juridique PVVIH et à leurs familles est assuré</p>	<p><b>PAM</b> UNICEF ONUSIDA</p>	<p><b>DRS</b> REGAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fournir l'assistance alimentaire aux PAI VIH</li> <li>▪ Renforcer les capacités des associations des PVVIH dans le domaine de l'alimentation/Nutrition et des AGR</li> <li>▪ Vulgariser l'ordonnance N° 56 relative à la prévention, la prise en charge et le contrôle du VIH et, l'Observatoire des droits des personnes affectées et infectées par le VIH/SIDA</li> </ul>	<p><b>1 743 174</b></p>
EAU, HYGIÈNE ET ASSAINISSEMENT					
<p><b>La proportion de la population ayant accès à l'eau potable et la consommation est accrue.</b></p> <p><u>Indicateurs:</u></p>	<p>Le mécanisme d'entretien des points d'eau est renforcé et fonctionnel</p>	<p><b>UNICEF</b></p>	<p><b>SNAPE</b> <b>SERACCO</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer le suivi communautaire des points d'eau ;</li> <li>▪ Redynamiser des Comités de points d'eau ;</li> <li>▪ Rendre disponibles les pièces de rechange au niveau local ;</li> <li>▪ Renforcer les capacités des artisans réparateurs.</li> </ul>	<p><b>118 174</b></p>

	Les pratiques communautaires et familiales de gestion saine de l'eau de boisson sont promues.	<i>UNICEF</i>	<i>DRS</i> IR ENV SNAPE SERACCO	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabilitation des forages de plus de 15 ans (reprise des margelles, abreuvoirs, etc.)</li> <li>▪ Promouvoir la chloration à domicile de l'eau de boisson</li> <li>▪ Promouvoir l'éducation à l'hygiène, la manutention et la conservation de l'eau</li> </ul>	<b>72 558</b>
<b>Les conditions d'assainissement en milieu urbain et rural sont améliorées</b>  <u>Indicateurs:</u> - Nombre de ménages abonnés au système de pré-collecte d'ordures ménagères dans la ville de Kankan Base: 200 Cible : 5000  - Pourcentage de villages ayant mis fin à la défécation à l'air libre Base : 0 Cible : 20%	Un mécanisme de gestion des ordures ménagères est mis en place et fonctionnel dans la ville de Kankan	<i>PNUD</i> UNCDF	<i>IR ENV</i> <i>CU</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aménager de décharges publiques</li> <li>▪ Mise en place d'un système participatif de pré collecte ;</li> <li>▪ Renforcement de capacité de la commune en matière de tri et d'évacuation.</li> </ul>	<b>461 058</b>
	Les villages de plus de 500 habitants développent l'approche d'ATPC.	<i>UNICEF</i>	<i>IR ENV</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir l'ATPC dans la zone du Programme ;</li> </ul>	<b>250 000</b>
<b>ÉDUCATION FORMELLE ET NON FORMELLE</b>					
<b>Le pourcentage de filles qui achèvent un cycle complet d'étude au Primaire augmente de</b>	L'Offre éducative de proximité est améliorée (infrastructures, équipement, personnel)	<i>UNICEF</i> UNDP UNCDF UNESCO	<i>IRE</i> <i>CR</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construire des infrastructures scolaires de proximité ;</li> <li>▪ Fournir des équipements et manuels scolaires ;</li> <li>▪ Assurer la formation continue des enseignants ;</li> </ul>	<b>1 480 500</b>

	Les discriminations basées sur le genre dans l'éducation sont réduites	<b>UNICEF</b> ONUFEMMES UNFPA	<b>IRE</b> <b>DR ASPFE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construire les toilettes garçons filles séparées et fonctionnelles dans les écoles ;</li> <li>▪ Sensibiliser les communautés et l'administration scolaire en faveur de la scolarisation et l'achèvement du cycle primaire par les filles ;</li> <li>▪ Sensibiliser les communautés sur les méfaits des mariages précoces des filles.</li> </ul>	<b>272 000</b>
	Des initiatives innovantes sont promues dans le but de faciliter le maintien des filles	<b>UNICEF</b> PAM PNUD	<b>IRE</b> <b>DR ASPFE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les cantines scolaires</li> <li>▪ <b>Introduire les rations sèches dans les écoles à cantine scolaire pour promouvoir le maintien des filles</b></li> <li>▪ Accorder des bourses pour des cas spécifiques</li> <li>▪ Assurer un accompagnement pédagogique des filles.</li> <li>▪ Assurer les activités de EHA en milieu scolaire.</li> </ul>	<b>11 377 548</b>
<b>L'éducation non formelle est promue dans la zone du Programme</b>  <u>Indicateurs:</u> - Nombre d'apprenants ayant terminé le cycle de formation non formelle Base : 631 Cible : 1200 - Nombre de moniteurs (NAFA)/ Educateurs (CEC) pris en charge par la communauté Base : 6 (NAFA) Cible:30 (NAFA) Base : (CEC) : 71 Cible:150 (CEC)	L'Approche NAFA et CEC est renforcée dans la zone du Programme	<b>UNICEF</b>	<b>IRE</b> DRASPFE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les capacités des encadreurs des centres NAFA ;</li> <li>▪ Appuyer la réalisation des infrastructures communautaires pour les centres NAFA ;</li> <li>▪ Accompagner les centres NAFA dans l'acquisition des équipements et des matières d'œuvre.</li> <li>▪ Promouvoir l'encadrement préscolaire en milieu communautaire à travers les CEC.</li> </ul>	<b>242 500</b>
	Les Communautés s'approprient et gèrent les initiatives mises en place en matière d'éducation non formelle	<b>UNICEF</b>	<b>IRE</b> DRASPFE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les communautés pour la réalisation des infrastructures légères, la prise en charge des encadreurs et l'encadrement préscolaire ;</li> <li>▪ Formation des membres des Comités de Gestion pour le maintien des filles au Centre NAFA</li> </ul>	<b>100 000</b>
<b>Sous Total Effet 3</b>					<b>25 251041</b>
<b>Coordination/Suivi-Évaluation/Communication</b>					<b>1 010620</b>
<b>TOTAL BUDGET 2013-2017</b>					<b>42 138 34</b>

## V. DISPOSITIF DE GESTION DU PROGRAMME : PILOTAGE ET COORDINATION, MISE EN ŒUVRE, SUIVI/ÉVALUATION

### 5.1. Dispositif de Pilotage et de Coordination du Programme

Le suivi de l'exécution du Programme se fera par le biais d'un dispositif à deux niveaux : (i) au niveau stratégique, un Comité de Pilotage Mixte Gouvernement/SNU et au (ii) niveau opérationnel, un Comité Technique Régional Mixte composé des services techniques régionaux, de la Société Civile, des partenaires techniques et financiers, et des experts des Nations Unies basés à Kankan. Une Unité d'Appui à la Coordination, composée d'experts du Système des Nations Unies en Guinée, assistera le Comité de Pilotage et le Comité Technique Régional Mixte en matière de coordination et de suivi/évaluation du Programme.

#### 5.1.1. Comité de Pilotage du Programme : Niveau Stratégique

Afin de s'assurer de l'appropriation effective du Programme par les différents acteurs et de la pérennité de ses actions, un Comité de Pilotage du Programme sera mis en place sous la responsabilité de la Région Administrative de Kankan. Co-Présidé par le Gouverneur de Région et le Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies en Guinée, ce Comité aura pour responsabilité principale de définir les orientations stratégiques du Programme. Il servira à ce titre d'organe d'Orientation et de Décisions stratégiques.

##### a. Composition du Comité de Pilotage du Programme

- Co-présidents :
  - Gouverneur de la Région Administrative de Kankan
  - Coordonnateur Résident du SNU-Guinée
- Membres:
  - Un Représentant de l'Unité Centrale de Coordination
  - Un Représentant du Ministère des Affaires Sociales PFE
  - Trois (3) Préfets de la zone d'intervention (Kankan, Kérouané et Mandiana)
  - Les Chefs d'Agence du SNU Guinée
  - Six Elus locaux (2 par préfecture)

##### b. Principales responsabilités du Comité de Pilotage du Programme

Dans sa mission d'orientation et de décision le Comité de pilotage assurera les responsabilités suivantes :

- ▶ Adopter les plans d'actions annuels du programme et prendre des décisions stratégiques pour leur mise en œuvre ;
- ▶ Faire une revue des activités menées par rapport aux résultats stratégiques recherchés et donner des orientations / réorientations nécessaires ;
- ▶ S'assurer de la cohérence des actions mises en œuvre avec les politiques et programmes sectoriels, ainsi que les priorités nationales et locales inscrites dans les plans de développement et les plans annuels d'investissement des communes bénéficiaires.
- ▶ Impulser et soutenir la coordination entre tous les intervenants dans la région, pour une meilleure synergie et complémentarité entre les interventions ;
- ▶ Formuler des requêtes spécifiques au Gouvernement, dans le cadre de sa participation et appui au programme, et en assurer le suivi ;
- ▶ Entreprendre des actions de plaidoyer, en particulier pour la mobilisation des ressources

### **c. Fonctionnement du Comité de Pilotage du Programme**

Le Comité de Pilotage sera basé à Kankan. Il se réunira une fois par an et de façon extraordinaire au besoin, sur convocation du Président. Le Président ou les deux tiers des membres peut demander une session extraordinaire sur des sujets précis.

L'Unité d'Appui à la Coordination du Programme joue le rôle de Secrétariat exécutif du Comité de pilotage et assure à ce titre la préparation de ses réunions (invitations, documentations, etc.), l'élaboration de ses rapports, le suivi de l'exécution des décisions prises lors de ses sessions, l'élaboration des notes d'information à l'attention du Président, etc.

Le Comité de Pilotage délibère si les deux tiers des membres au moins sont présents. Ses dépenses de fonctionnement sont supportées par le budget du programme. Le Président du Comité de Pilotage peut inviter toute autre personne à participer aux sessions du Comité en raison de ses compétences sur les questions à l'ordre du jour.

#### **5.1.2. Comité Technique Régional Mixte : Niveau Technique**

Au niveau opérationnel, la coordination et le suivi du Programme sera assuré par un Comité Technique régional mixte. Ce Comité sera co-présidé par le Directeur Régional du Plan et le Chef du Bureau de l'UNICEF à Kankan. Le Comité Technique régional mixte sera ainsi composé :

##### **a. Composition du Comité Technique Régional Mixte**

- Co – Présidents
  - Directeur Régional du Plan
  - Chef du Bureau de l'UNICEF à Kankan
- Membres :
  - Directeurs régionaux des secteurs d'intervention du Programme;
  - Services préfectoraux de développement de la zone d'intervention ;
  - Représentants de la société civile et ONG locales;
  - Partenaires techniques et financiers
  - Experts des Agences des Nations Unies basées à Kankan

##### **b. Fonctionnement et responsabilités du Comité Technique Régional Mixte**

Le Comité Technique Régional Mixte aura la responsabilité du suivi opérationnel du Programme. À cet effet, il tiendra chaque trimestre une séance de revue sur la base de visites de terrain et de réunions de suivi sanctionnées par des rapports trimestriels. Cette approche permettra d'assurer le contrôle qualité des réalisations effectuées par les différentes entités chargées de l'exécution du Programme. Un Plan de suivi et d'évaluation du Programme sera développé. Il permettra de mesurer l'impact des activités sur l'atteinte des résultats recherchés. Pour assurer cette fonction, le Comité Technique régional Mixte mettra en place des Comités Sectoriels de Suivi des Effets (CSSE). Ces Comités seront composés des agences spécialisées, des partenaires de mise en œuvre et des services techniques régionaux concernés.

#### **5.1.3. Unité d'Appui à la Coordination du Programme**

L'Unité d'Appui à la Coordination du Programme comprendra le Directeur Régional du Plan et une équipe légère d'experts du Système des Nations Unies en Guinée y compris un Conseiller Technique Principal recruté pour une durée d'un an à l'issue duquel un expert national prendra le relais. L'Unité d'Appui à la Coordination du Programme aura pour responsabilité de faciliter la coordination de la mise en œuvre des activités prévues, d'établir des Plans annuels de travail et un Plan de suivi global du Programme, de développer une base de données de suivi, d'élaborer des rapports et de mettre en œuvre la stratégie de communication mettant notamment en relief la visibilité de l'assistance SNU et les partenaires impliqués. En outre, l'Unité assurera un appui technique au Comité de Pilotage et au Comité Technique Régional Mixte en matière de mobilisation de ressources.

Les coûts relatifs à la prise en charge du personnel prévu auprès de l'Agent d'exécution seront pris en charge par la coordination du Système de Nations Unies en concertation avec les différentes agences participantes. Il en sera de même pour tout autre recrutement qui s'avérera nécessaire à la bonne mise en œuvre des activités du Programme.

## 5.2. Mise en œuvre du Programme

### 5.2.1. Dispositif de gestion des fonds

#### *a) Modalité d'exécution*

Le Programme sera mis en œuvre conformément à la procédure d'exécution nationale. L'Agent d'exécution est le Gouvernorat de la Région Administrative de Kankan, à travers ses services techniques, les collectivités locales et des organisations de la société civile avec l'appui technique des agences des Nations Unies dans leur domaine de compétence respectif. Cette option se justifie par la volonté du SNU de créer au niveau régional de véritables capacités en matière de formulation, de gestion, de mise en œuvre et de suivi – évaluation des Programmes et Projets. Une micro évaluation sera effectuée et déterminera les besoins de renforcement des capacités au niveau de la région. La fonction de Coordonnateur national du Programme sera assurée par le Directeur Régional du Plan, avec comme premier suppléant le Directeur régional des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance et comme second suppléant, l'Inspecteur régional de la Jeunesse.

#### *b) Modalité de gestion*

Les agences impliquées dans le Programme visent les mêmes résultats avec le même partenaire national, en l'occurrence la Région administrative de Kankan. A cet effet, la modalité de **Gestion groupée** s'avère la plus pertinente et à même d'assurer le meilleur rendement du Programme. Toutefois, compte tenu des spécificités des agences impliquées dans le Programme, leurs normes et procédures internes, la modalité de **Gestion parallèle** des fonds restera une option pour les agences qui ne peuvent suivre la gestion groupée.

#### **Gestion Groupée**

Les agences impliquées dans le Programme qui adopteront la gestion groupée se concerteront pour désigner un Agent de gestion. Les ressources nécessaires au financement des activités du Programme Conjoint seront transférées par les agences participantes à l'Agent de gestion. Celui-ci aura la responsabilité d'assister le Partenaire d'Exécution dans la gestion, conformément au Plan de travail commun. Un Mémoire d'entente sera établi entre les agences participantes pour définir les modalités de remise de fonds.

#### **Gestion Parallèle des Fonds**

Le mode de gestion parallèle permettra aux agences qui le souhaitent de financer directement les activités du Plan de Travail annuel qu'elles soutiennent. Chaque organisation gère ses propres activités avec la Région et son partenaire de mise en œuvre dans le cadre du plan de travail commun. En outre, le mode de gestion parallèle offre aux donateurs hors du SNU l'opportunité de participer au financement du Programme par l'intermédiaire d'une agence participante. Dans ce cas, l'agence exécutive assume l'entière responsabilité de la gestion de ces fonds et décide des modalités d'exécution ainsi que des méthodes de transferts suivant ses propres règles. Dans les deux cas, **les agences devront régulièrement rendre compte du niveau de réalisation des activités et de ses aspects financiers à l'Unité d'appui à la Coordination du Programme pour consolidation des rapports.**

### **5.2.2. Modalité de transfert des fonds**

Les transferts des fonds en faveur du Partenaire d'exécution se feront suivant l'Approche Harmonisée de Transfert de Fonds (HACT), approche harmonisée des transferts de cash et seront effectués, sur une base trimestrielle, conformément aux plans de travail annuels convenus entre le partenaire d'exécution et les agences des Nations Unies.

L'approche harmonisée de transfert de fonds inclut : (i) les transferts de fonds directement à la région, (ii) les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations encourues par les partenaires d'exécution sur la base des requêtes signées par le représentant officiel, (iii) les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par des agences des Nations Unies dans le cadre des activités consenties avec le partenaire d'exécution.

Le partenaire d'exécution a l'obligation d'utiliser les fonds alloués aux activités du Programme Conjoint conformément au Plan de travail et aux normes requises en matière de gestion. Les principes généraux de transparence, fiabilité, traçabilité et contrôle à posteriori doivent garantir la protection, l'utilisation efficace, efficiente et responsable des ressources du projet. A cet effet, l'Unité de Gestion et de Coordination du Programme, placée sous la responsabilité de la région, sera dotée d'un Agent financier de haut niveau pour appuyer la région à remplir ses obligations en matière de gestion et de rapportage. L'Unité de gestion aura ainsi la responsabilité de justifier l'utilisation des ressources mises à sa disposition auprès de l'Agent de Gestion (cas de gestion groupée) ou individuellement aux agences ayant choisi la gestion parallèle.

### **5.2.3 Cadre de référence en matière de gestion de fonds**

Un Plan de Travail Annuel (PTA) sera élaboré et signé chaque année entre les différentes parties prenantes. Il constituera le cadre de référence pour l'Unité d'appui à la Coordination du Programme dans l'accomplissement de sa mission. Le PTA précisera les résultats recherchés, les fonds à mettre à disposition par chaque intervenant, les modalités de leur mise en œuvre et les rôles et responsabilités de chacun. Les PTA seront validés par les différents cadres de concertation et de coordination selon un processus participatif. Ils sont déclinés en plans d'action trimestriels.

La mise à disposition de fonds sera effectuée de façon trimestrielle sur la base des rapports d'activités et financiers établis par l'Unité d'appui à la Coordination, approuvés par l'autorité régionale (Gouverneur) conformément au manuel de procédures d'exécution nationale. La liquidation de tout solde des fonds subsistant à la fin de l'exécution du Programme sera effectuée conformément aux accords entre les agences participantes et les autres partenaires.

### **5.3. Suivi/évaluation et établissement des rapports**

Le mécanisme de suivi – évaluation et de partage des résultats du Programme à travers le Rapportage s'alignera sur les exigences de la Gestion Axée sur les Résultats. Dans le cadre de la mise en œuvre, une situation de référence sera établie à l'entame du Programme pour compléter le diagnostic réalisé et constituer un point de départ d'un suivi fiable. En outre, le suivi portera sur les activités, les ressources utilisées, le respect du chronogramme, afin de s'assurer que les mécanismes de planification et de coordination sont suivis avec efficacité et efficience.

Au regard du cadre des résultats du Programme, la responsabilité des Agences SNU en matière de suivi, de mobilisation des ressources et de synergie avec d'autres acteurs par rapport aux effets escomptés se présente comme suit:



Effet UNDAF	Effets Programme recherchés	Agence responsable de l'effet	Partenaires clés
D'ici 2017, les populations les plus vulnérables en particulier les femmes et les jeunes, dans les zones les plus pauvres, disposent des capacités accrues de production, de meilleures opportunités d'emplois décents et de revenus durables et leur sécurité alimentaire est améliorée	1 <u>Effet 1</u> : Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorées et leur participation au développement local est valorisée	PNUD	FAO, PAM, ONUDI, FIDA, UE
	2 <u>Effet 2</u> : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement	UNFPA	FAO, PAM, PNUD, ONUDI, FIDA, UE, UNICEF
D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie. D'ici 2017, la population en général et en particulier les plus vulnérables ont accès et utilisent des services sociaux de base conformes aux normes et standards nationaux et internationaux pour améliorer leurs conditions de vie.	3 <u>Effet 3</u> : La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite	UNICEF	OMS, UNFPA, ONUSID, PAM

Le premier niveau de suivi – évaluation du Programme est dévolu aux Comité Technique régional mixte comme décrit ci-dessus. Pour permettre un suivi – évaluation correcte, une étude de base sera réalisée en début de Programme à l'effet de documenter les indicateurs retenus. En plus de ce niveau, des Revues semestrielles et annuelles seront organisées avec la participation de tous les acteurs et bénéficiaires du Programme. Le Programme sera aussi soumis à deux évaluations formelles à mi – parcours et en fin d'exécution. La réalisation de ces deux évaluations se fera en concertation entre le SNU et le Gouvernement. La première, l'évaluation à mi – parcours, d'importance capitale sera organisée en fin de troisième année de mise en œuvre. Elle devra en effet permettre d'apprécier objectivement les résultats intermédiaires, les contraintes de mise en œuvre et donner des indications précises sur la suite à donner au Programme. La seconde évaluation quant à elle, permettra une appréciation globale des effets et de l'impact et mesurera la contribution réelle du Programme à la réalisation des OMD dans la région.

## VI. CONTEXTE OU FONDEMENT JURIDIQUE/LEGAL DES RELATIONS

Le Programme Conjoint décrit dans le présent document est conforme aux accords types d'Assistance, de Coopération, de Représentation ou de siège entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Système des Nations Unies. Aux fins de cette dite relation :

- Le Coordonnateur du Système des Nations Unies répondra du Système des Nations Unies auprès du Gouvernement dans le cadre d'un Mémoire d'Entente signé d'accord parties et impliquant les autres agences participantes du Système. À ce titre, les Modifications suivantes pourraient être apportées aux différents documents du Programme Conjoint, s'ils sont signés par le Coordonnateur du Système des Nations Unies à condition que les autres signataires du document de Programme n'aient pas exprimé d'objections :

- ▶ Les révisions et amendements des annexes attachés aux présents documents ;
- ▶ Les révisions qui n'introduisent pas de changements majeures dans les objectifs immédiats du Programme et qui ont pour but de réorienter les activités du Programme dans le but d'améliorer la réalisation des résultats ;
- ▶ Les révisions qui s'avèreraient nécessaires pour que le Programme puissent atteindre ses objectifs en matière d'effets escomptés, de cibles et indicateurs des produits.

## VII. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

### 7.1 Principaux risques potentiels :

L'option de mise en œuvre du Programme retenue repose essentiellement sur la région c'est – à dire sur les services techniques régionaux, préfectoraux et collectivités locales. Cela suppose que ces services soient engagés pour les objectifs et disposent d'une certaine capacité à mettre en œuvre, superviser, et coordonner les activités du Programme. Une faiblesse dans la capacité de ces structures techniques à jouer leur rôle risque d'affecter négativement la mise en œuvre du Programme. En matière de gestion, la non maîtrise des modalités pratiques de mise en œuvre de l'Approche Harmonisée de Transferts de Fonds (HACT) reste un risque potentiel.

D'autres risques potentiels non moins importants qui pourraient affecter le programme sont entre autre : les risques de fluctuations du taux de change ; l'instabilité des cadres régionaux et préfectoraux sur lesquels le programme pourrait investir en terme de renforcement des capacités ; le manque de transparence dans le processus d'achat de biens et services, la sélection des consultants et des ONG pour la mise en œuvre des activités; l'interférence des responsables administratifs et politiques dans la gestion du Programme; le non versement de la contrepartie de l'État au budget du Programme ; le manque de coordination entre les différents acteurs du Programme ; le retard des dépôts des pièces justificatives ; leurs complétudes et fiabilité

### 7.2 Dispositions pour la mitigation des risques:

En raison de la faible capacité des services techniques régionaux, les agences disposent sur le terrain des experts qui travailleront étroitement avec les services de l'État pour renforcer leurs capacités dans les différents aspects de mise en œuvre et de gestion. En début de Programme, les services techniques seront formés sur la gestion axée sur les résultats, les modalités d'exécution nationale et le HACT. En dehors des services techniques, les collectivités locales joueront un rôle important dans la mise en œuvre conformément aux compétences qui leur sont dévolues et leurs capacités effectives sur le terrain.

Le Directeur national du programme sera appuyé par des experts recrutés par les Nations Unies et mis à sa disposition pour la gestion, le suivi et la coordination. Concernant les risques de change, le programme fonctionnera sur des avances de fonds trimestrielles, ce qui réduit les risques de fluctuation du taux de change. En matière de coordination, des réunions de concertation de tous les partenaires intervenant dans la région se tiendront tous les trois mois et permettront une bonne connaissance des interventions des différents acteurs et le partage d'informations. Les Comités techniques de suivi assureront la coordination par composante. Enfin, l'équipe des Nations Unies à Kankan se réunira une fois par mois pour faire le suivi des activités et la coordination inter agences.

## VIII. PLANS DE TRAVAIL ET BUDGETS

### 8.1 Plans de travail annuels

Le budget total est estimé à **42 138 314 USD** à mobiliser dont **1 805 700** pour la création des conditions de mise en œuvre, la coordination, le suivi – évaluation et la communication. Les 40 332 614 \$ représentent les investissements directs pour l'atteinte des objectifs stratégiques fixés. Le tableau suivant présente (à titre indicatif) les prévisions budgétaires par année d'intervention.

**Plans de Travail Annuels 2013-2017 (indicatif)**

<b>Effet du Programme Conjoint</b>	<b>Total</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>
Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorés et leur participation au développement local est valorisé	13 741 974	2 374 806	3 502 239	2 894 652	2 868 761	2 705 935
Effet 2 : La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement	2 134 679	391 216	530 390	386 527	468 802	357 744
Effet n°3 : La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite	25 251 041	4 911 279	5 448 000	5 072 201	4 897 054	4 922 508
Coordination/Suivi – Évaluation et Communication	1 010 620	307 684	199 484	174 484	154 484	174 484
<b>Grand Total (USD)</b>	<b>42 138 314</b>	<b>7 984 985</b>	<b>9 680 113</b>	<b>8 527 864</b>	<b>8 389 101</b>	<b>8 160 671</b>

Le Plan de Travail Annuel, en qualité d'instrument de pilotage opérationnel énonce les activités à exécuter chaque année, y compris les cibles, les produits attendus auxquels ces activités contribueront, les intrants indispensables pour les mener, la chronologie de leur exécution ainsi que le budget et les responsabilités de mise en œuvre. Il revêt donc une importance capitale pour la réalisation du Programme. Ainsi, son élaboration constituera l'une des premières tâches de l'équipe de mise en œuvre. Celle – ci s'appuiera sur le Cadre des résultats convenu.

## 8.2 Résumé du budget (Voir Annexes pour les détails)

Effet du Programme Conjoint	Produit du programme conjoint	Budget (En \$ us)
<b>Effet n°1 du Programme Conjoint :</b> Les capacités productives et d'accès aux revenus des femmes et des jeunes sont améliorés et leur participation au développement local est valorisé	La productivité des cultures vivrières notamment de riz, maïs et manioc est améliorée.	9 508 984
	Les pratiques anthropiques défavorables à l'environnement sont réduites	2 354 265
	L'autonomie économique des femmes est améliorée	375 290
	La pénibilité du travail des femmes et des filles est réduite	2 107 853
<b>S/Total</b>		<b>14 346 392</b>
<b>Effet 2 :</b> La participation des femmes et des jeunes au développement et à la gouvernance locale est promue et leurs besoins et priorités sont intégrés dans la planification et la gestion du développement	Les services techniques intègrent le Genre dans la planification et la gestion du développement	293 883
	Les opportunités d'emploi et auto emploi des jeunes sont développées	1 380 972
	La participation des jeunes au développement de la communauté est valorisée	225 116
	La représentation des femmes aux instances communautaires de décision est améliorée	83 290
	Les violences basées sur le genre sont réduites dans la zone d'intervention du Programme	151 290
<b>S/Total</b>		<b>2 134 679</b>
<b>Effet n°3 :</b> La population de la zone d'intervention du programme, en particulier les femmes, les jeunes et les enfants, ont accès à des services sociaux de base de qualité et leur vulnérabilité est réduite	Les services de santé de qualité sont disponibles et utilisés	705 679
	Les maladies infantiles meurtrières sont réduites (maladies du PEV, malnutrition, paludisme, diarrhée, IRA).	1 068 282
	La planification familiale, les services de santé maternelle et néonatale sont disponibles et utilisés.	3 585 322
	La prévention et la prise en charge des IST, VIH Sida sont améliorées	5 517 420
	La proportion de la population ayant accès à l'eau potable et la consommation est accrue.	190 732
	Les conditions d'assainissement en milieu urbain et rural sont améliorées	711 058
	Le pourcentage de filles qui achèvent un cycle complet d'étude au Primaire augmente de 100% dans la zone du Programme	13 130 048
	L'éducation non formelle est promue dans la zone du Programme	342 500
<b>S/Total</b>		<b>25 251 041</b>
<b>Coordination, Suivi-évaluation/Communication</b>		<b>1 805 700</b>
<b>Total Budget</b>		<b>42 138 314</b>

## ANNEXES

1. Niveau de financement actuel du programme par Effet
2. Termes de référence de l'Unité d'appui à la coordination
3. Cadre de mise en œuvre et de suivi du Programme